

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO
24°
ALGER
30°
TAMANRASSET
p. 2

Vendredi 26 - Samedi 27 Avril 2013 - 16-17 Jumada Al-Thani 1434 - N° 257 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news



LE PREMIER MINISTRE HÔTE DE LA WILAYA DE BÉJAÏA
Une visite très attendue et un programme chargé

Page 3

RÉVISION DE LA CONSTITUTION **FLN «EL DJEBHA» MONTE AU «FRONT»**



Photo : Archives

Said Abjaoui

Il y en a chez qui tous les partis politiques, toutes catégories confondues, ne trouvent nullement grâce à leurs yeux.

Les partis, en conséquence, en sont approchés sous trois angles particuliers.

Quel positionnement par rapport au pouvoir, ou par rapport au président plus particulièrement ? Bien que

l'on dise que l'Alliance ait implosée parce que les partis approchent du moment où le besoin d'une alternance au sein de leur direction s'exprime fortement, sont-ils, en dehors du HMS, toujours dans le camp de la

majorité présidentielle ? Pourquoi ce genre de questionnements du moment qu'aucune des deux premières forces politiques n'a laissé s'ouvrir de telles pistes de réflexion ?

Pages 4

TAMANRASSET

Journées d'information sur les forces de défense aérienne du territoire



Page 4

SÛRETÉ NATIONALE

6 180 recrutements de jeunes dans 8 wilayas du Sud

Page 4

SCIENCE et VIE

CANCER DE LA PEAU
Faut-il enlever les grains de beauté ?

Pages 12-13

HISTOIRE

Une stèle dédiée aux 639 martyrs de la grande bataille de Souk Ahras

Page 24

FOOTBALL

LIGUE 1 (MISE À JOUR/26e J)

L'ESS veut creuser l'écart, l'USMH vise la seconde place

Page 22

JUSTICE

EL HARRACH LE COUP DE COUTEAU DE TROP

15 années de réclusion criminelle pour l'assassin

Page 10



MÉTÉO

24° à Alger

REGIONS NORD : DES PASSAGES NUAGEUX

- Alternance d'éclaircies et de quelques passages nuageux en cours de journée, puis temps se courant progressivement sur l'Ouest et le Centre avec quelques pluies en cours de soirée et nuit. Les vents seront en général de secteur Ouest à Sud-Ouest (20/40 km/h). La mer sera peu agitée.

30° à Tamanrasset

REGIONS SUD : QUELQUES SOULÈVEMENTS DE SABLE

- Temps généralement partiellement voilé. Les vents seront variables (20/40 km/h) avec quelques soulèvements de sable locaux.

| | | | | |
|-------------|-----|-----|-----|-----|
| Alger | max | 24° | min | 13° |
| Oran | max | 24° | min | 14° |
| Annaba | max | 21° | min | 13° |
| Béjaïa | max | 25° | min | 14° |
| Tamanrasset | max | 30° | min | 16° |


Messaitfa demain à Oran

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Prospective et des Statistiques, M. Bachir Messaitfa effectuera, demain, une visite de travail dans la wilaya d'Oran et présidera l'ouverture des travaux de l'atelier de haut niveau sous le thème « La veille stratégique institutionnelle » organisé avec l'appui de l'université d'Oran.

Une attention particulière a été accordée par la Banque de développement local (BDL) à la région du sud du pays en matière d'attribution de crédits et de recrutement des jeunes, a affirmé jeudi le P-DG de cette banque, Mohamed Arselane Bachetarzi. S'agissant de l'octroi de crédits, les directeurs des agences BDL du Sud «ont été instruits de faciliter l'accès à tous les types de crédit (immobilier, investissement, emploi de jeunes)», a indiqué M. Bachetarzi lors d'une conférence de presse. «Les directeurs d'agences (du Sud) disposent de toutes les prérogatives pour financer la totalité de la partie bancaire dans le cadre des dispositifs de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej, Angem, Cnac)», a-t-il expliqué.

En matière d'emploi, un dispositif spécifique a été mis en place au niveau de cette banque pour assurer des formations sur les différents métiers bancaires au profit de jeunes universitaires issus des wilayas du Sud.

Le patron de la BDL a précisé que ces actions interviennent en application des instructions faites par le Premier ministre en matière de développement local dans les wilayas du

CRÉDITS ET EMPLOI
La BDL accorde une attention particulière au Sud
TINDOUF
Approbation de 50 dossiers pour créer des petites entreprises

Pas moins de 50 dossiers relatifs à la création de petites entreprises au profit de jeunes porteurs de projets ont été approuvés à Tindouf, dans le cadre de l'application de l'instruction du Premier ministre relative à la gestion du dossier d'emploi dans les régions du sud du pays, a-t-on appris mercredi auprès du responsable de l'antenne de l'Agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes (Ansej). Les nouvelles mesures relatives à la suppression de taux d'intérêt bancaires sur les projets au profit des jeunes du Sud ont encouragé les jeunes chômeurs à déposer leurs dossiers au niveau de l'antenne de l'Ansej pour créer leurs propres petites entreprises dans de nombreux domaines, dont notamment le transport de marchandises et la location de véhicules, a expliqué M. Ismail Bousaïdi.

LOGEMENTS AADL
Lancement d'un appel d'offres national pour l'entretien des ascenseurs

L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a lancé jeudi un avis d'appel d'offres national pour la maintenance de plus de 1 400 ascenseurs des logements de la location-vente à travers le territoire national, a annoncé jeudi cette agence.

L'appel d'offres national concerne la maintenance, la remise à niveau et la mise en service de 1 456 ascenseurs des programmes des 55 000 logements AADL situés au niveau national, précise l'agence dans cet avis publié dans la presse.

L'appel d'offres est destiné aux candidats titulaires du certificat de qualification et de la classification professionnelle, toutes catégories confondues.

L'ouverture des plis techniques et financiers des offres aura lieu dans 30 jours lors d'une séance publique qui se tiendra au siège de la Société de gestion immobilière de l'AADL (Aïn Naâdia), précise la même source.

ILLIZI
1 160 postes de formation prévus pour la rentrée prochaine

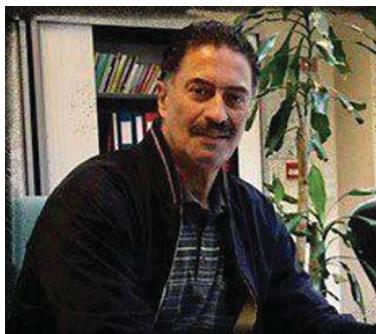

Quelque 1 165 nouveaux postes de formation sont prévus dans le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels à Illizi, au titre de la prochaine session (septembre 2013).

Ces postes sont répartis sur les différents types de formation, a indiqué le directeur du secteur M. Yousef Hamdani lors d'une réunion de travail du comité mixte de la wilaya, tenue dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée professionnelle.

SYRIE
1,4 million de réfugiés syriens dans les pays voisins, selon le HCR


Plus de 1,4 million de Syriens sont désormais réfugiés dans les pays voisins de la Syrie, selon le HCR qui se dit incapable de faire face aux besoins médicaux de cette population.

Le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies a communiqué hier ce nouveau chiffre, tout en précisant le cap du million de réfugiés syriens atteint début mars. «Ce chiffre est 30% plus élevé» que ce que le HCR avait envisagé en décembre pour fin juin 2013 (1,1 million), précise l'agence onusienne dans un communiqué.

DEMAIN DIMANCHE À 10H
M. Chébaraka Ahmed président de la Fédération nationale de natation hôte de DK News


M. Chébaraka Ahmed président de la Fédération nationale de natation sera l'invité demain à 10h du forum de DK News (3, rue du Djurdjura, face au lycée El-Mokrani, Ben Aknoun).

L'hôte de notre publication abordera le thème «La natation algérienne à l'horizon 2020».

POSTE
Emission d'un timbre-poste consacré au 40^e anniversaire de l'Office national des droits d'auteur

Un timbre-poste à 15 DA, consacré au 40^e anniversaire de l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins, a été émis le 26 avril courant, a indiqué Algérie Poste dans un communiqué. Algérie Poste a procédé hier 26 avril à l'émission philatélique d'un timbre-poste, à l'occasion du 40^e anniversaire de l'office, dont la vente anticipée à en lieu hier et se poursuivra aujourd'hui, a précisé la même source. La vente anticipée s'effectuera dans les 48 recettes principales des postes situées aux chefs-lieux de wilaya, ainsi que les recettes principales d'Alger, à la place du 1er Novembre, Hussein-Dey, Chéraga, Ben-Aknoun et Rouiba, ajoute le même communiqué. Par ailleurs, la vente générale est programmée demain dimanche 28 avril dans tous les bureaux de poste.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

M. Sellal, hôte de la wilaya de Béjaïa**Boualem Branki**

Le Premier ministre Abdelmalek Sellal effectue ce samedi une visite très attendue par les Béjaouis, une tournée qui devrait relancer beaucoup de programmes de développement local.

Cette visite de M. Sellal, qui fait suite à celles déjà effectuées dans plusieurs régions du pays, notamment à Oran, Annaba, Constantine et Béchar, s'inscrit en fait en droite ligne des préoccupations du gouvernement en matière de renforcement du développement local mais également pour donner un "coup de reins" à plusieurs projets socio-économiques bloqués par une incroyable inertie de l'administration locale dans bien des projets. Dans ce sens, M. Sellal avait déjà dénoncé lors de sa visite à Béchar et Oran cette inertie provoquée par la bureaucratie, un mal qui gangrène autant l'adminis-



nistration locale et entrave tout effort pour relancer les grands projets structurants. Cette visite de M. Sellal dans la wilaya de Béjaïa, quelque part historique du fait que rares ont été les tournées de responsables dans cette riche wilaya avec sa grande façade ma-

ritime, devrait ainsi débloquer la situation et remettre les grands projets structurants sur les rails. Selon des sources locales, l'hôte de Yemma Gouraya, si chère aux Algériens, devra particulièrement se pencher sur les problèmes de transports, de

circulation routière et de la faiblesse du maillage autoroutier. Pour s'en convaincre, il suffit seulement de tenter de traverser la ville d'Akbou pour aller à Béjaïa. Dès lors, le problème de l'ouverture de nouveaux axes routiers est urgent pour cette wilaya, par où transite quelque 15% de marchandises importées et débarquées au port de Béjaïa et à destination des wilayas de l'est du pays.

C'est donc les chantiers autoroutiers qui devrait inspecter, sinon inaugurer le PM lors de sa visite à Béjaïa. Et, bien sûr, il y le grand projet de réalisation de la pénétrante qui reliera la ville de Béjaïa à l'autoroute Est-Ouest, sur une centaine de kilomètres jusqu'à la wilaya voisine Bouira. Un projet considéré comme une bouffée d'oxygène, à sa réception, pour toute la population de la wilaya et les milliers de visiteurs par jour de cette région cossue. Le marché de réalisation de cette pénétrante a été accordé à un consortium chinois, appelé

à le réaliser dans les délais. Et puis il y a, par ailleurs, la poursuite de la réalisation des projets de développement local inscrits au programme quinquennal du Président Bouteflika, qui sera au menu de ce déplacement de M. Sellal à Béjaïa. Il s'agit surtout pour le PM de déblayer le terrain à ces projets et d'éliminer les entraves au développement économique, l'emploi des jeunes et les grands axes du programme du Président restent la priorité de l'action de son gouvernement. Au fil de Yemma Gouraya, M. Sellal parlera donc d'habitat, emplois de jeunes, croissance économique, lutte contre la bureaucratie, et, particulièrement, l'amélioration urgente des conditions de vie des Béjaouis et des populations de cette wilaya. Un programme de travail constant attend donc le chef de l'exécutif à Béjaïa où il entendra également les autorités locales et la société civile sur les besoins socio-économiques urgents de cette région du pays.

BEAUCOUP D'ATTENTES, BEAUCOUP D'ESPOIRS**Arslan Boughiden**

La visite du Premier Ministre dans la capitale de la vallée de la Soummam est perçue depuis plusieurs jours déjà comme devant, normalement, revêtir une importance particulière, et ce aussi bien par les élus (parlementaires, APC, APW) que par les citoyens. Ces derniers, en particulier, excédés par « le monopole de la première place de la capitale des Hammadias au hit-parade de la stagnation tous secteurs confondus ou presque et des retards aussi scandaleux que déconcertants dans la réalisation de certains projets, certains d'entre ceux-ci étant même considérés comme morts-

nés », espèrent voir M. Abdelmalek Sellal « secouer enfin le cocotier » et sommer solennellement les autorités locales censées veiller sans faille aucune ni quelconque complaisance ou autre indulgence mal accordée à la réalisation diligente de tout projet inscrit et lancé. Or, à Béjaïa, il est patent que des projets (et ils sont nombreux) sont, à l'heure actuelle, fossilisés et à peine au stade embryonnaire, tandis que beaucoup d'autres auront surtout et seulement beaucoup fait parler d'eux : perdus de vue et à jamais, tout simplement. Ou alors ce sont des projets abandonnés en cours de route, presqu'aux trois-quarts achevés, le comble ! Quel gâchis, comme c'est le cas du complexe hôtelier des Oli-

viers, ce «mini-Aurassi», comme on l'a surnommé...Et ce projet de téléphérique ? On en parle depuis les années 1980 ! Et celui du tramway, et ce sacré CHU (Centre hospitalo-universitaire) ? Mais gageons que les choses vont commencer à bouger, peut-être, après l'intervention du Premier ministre ? Si tant est que celui-ci voudra et insistera qu'on lui expose in extenso l'état des lieux dans la wilaya, secteur par secteur, bien entendu. Et que des mesures concrètes aient été prises pour forcer les responsables locaux à s'atteler à faire sortir Béjaïa des ornières d'un sous-développement que d'aucuns, désormais, suspectent comme étant peu ou prou entretenus ? En attendant, M. Sellal aura donné, ce

Le déclic ?

samedi 27 avril 2013 le premier coup de pioche à la pénétrante Bouira-Béjaïa à Amalou (Taharacht, Akbou), lancé les travaux de doublement de la voie ferrée du port (EPB) à Béni-Mansour, posé la première pierre d'un stade de 40 000 places ainsi que ceux de la réalisation d'une centrale électrique à Amizour, apprend-on.

La restauration du vieux bâti à Béjaïa chef-lieu devrait également, selon notre source, constituer l'une des préoccupations de M. Sellal, et on parle aussi de la prolongation de la piste de l'aéroport Abane-Ramadan Soummam sur le plan d'eau, un projet envisagé durant les années 1980, déjà...Bienvenue à Yemma Gouraya, M. Le Premier ministre.

Un programme très chargé

Elle s'étalera, aujourd'hui samedi 27 avril 2013, de 8h20 à bien au-delà de 17h30, si ce n'est 18h. A 16h, effectivement, est programmée une rencontre de l'hôte de Béjaïa avec la société civile à la Maison de la culture. Auparavant, 13 autres «sites» auront occupé le Premier Ministre durant toute la journée de ce samedi. A Sidi Ali Lebhar, c'est un exposé sur le secteur des ressources en eau, incluant, notamment, le barrage de Tichy Haf et les projets à lancer auquel le membre du gouvernement aura été convié, suivi de la visite, aux «Quatre chemins», du chantier de réalisation de l'échangeur. A Oued Ghir, le Premier Ministre lance le chantier de 392 logements RHP plus 350 autres logements LPL, et reste attentif à un exposé sur 4270 logements LPL. Après la visite du mausolée Cheikh Benhadad à Seddouk Oufella, dans la matinée, au CW 141-CW 23, le moment fort de la visite de M. Abdelmalek Sellal, le geste tant attendu ; Le lancement des travaux de réalisation de la pénétrante autoroutière, qui reliera le port de Béjaïa à l'autoroute est-ouest. (Nous y reviendrons plus amplement dans nos prochaines éditions). A Amizour, c'est la centrale électrique de 160 MW ainsi que les 12000 places pédagogiques (Université) que l'hôte de la Vallée de la Soummam aura visité, tout comme le chantier d'un hôpital de 60 lits à Souk El Tenine et le chantier RN 43 Melbou-Jijel. Dans l'après-midi de ce samedi, c'est le port de Béjaïa qui accueille M. Sellal où ce dernier aura procédé au lancement des travaux de réalisation de la gare maritime. Le lancement, enfin, des travaux de dédoublement et de la modernisation de la ligne de chemin de fer Béni-Mansour-Béjaïa sur une distance de 88 km, un exposé sur l'extension du port et de la piste d'atterrissement de l'aéroport n'auront pas été en reste dans le programme de la visite du Premier Ministre à Béjaïa, celui-ci s'étant même enquis de la situation du vieux bâti des vieux quartiers du chef-lieu.

A.B.

Le développement local et le parachèvement du programme présidentiel à l'ordre du jour**Kamel Cherif**

Le Premier ministre se rendra aujourd'hui dans la wilaya de Béjaïa pour une visite d'inspection et de travail. Il sera accompagné, comme à l'accoutumée, d'une forte délégation composée des membres de son gouvernement. A l'évidence, cette visite s'inscrit dans le cadre du plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme de président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika.

Plusieurs chantiers et projets lancés par le chef de l'Etat seront inspectés par le Premier ministre qui a multiplié ses sorties sur le terrain, après sa désignation à ce poste, en septembre dernier. Ces visites sont à même de permettre d'accélérer la cadence pour concrétiser etachever l'ensemble des projets de développement inscrits au quinquennal, lequel s'achève avec le mandat présidentiel 2009-2014. Il s'agit donc de faire le point sur l'état d'avancement de l'ensemble des projets qui doivent être livrés dans les délais, en prévision du nouveau plan qui sera lancé à la faveur du prochain mandat. Lors de ses précédentes visites, le Premier ministre avait insisté sur un développement intelligent et spécifique à chaque région. En ce sens, à Ouargla il avait instruit les autorités de former les jeunes dans les filières des hy-

drocultures et l'agriculture en tenant compte de la vocation de la région. A Saïda, Sellal avait mis l'accent sur l'agriculture mais aussi l'élevage, la région étant steppique. En procédant de la sorte, chaque région se développera dans le créneau qui convient à son profil, comme c'est le cas à Béjaïa où le tourisme est en plein essor. En plus du tourisme balnéaire, la région est également appelé à développer le tourisme de montagne ainsi qu'une agriculture répondant aux spécificités de la région laquelle ne manque pas d'eau et dont les terrains sont accidentés. Comme à la fin de chacune de ses visites, le Premier ministre présidera une rencontre avec la société civile, sachant que cette région avait connu des perturbations ces dernières années. Ce sera une opportunité pour Sellal de rassurer la population de la région de la Soummam et de s'adresser en même temps aux jeunes Algériens que des parties tentent de récupérer et de manipuler à des fins dangereuses pour la stabilité du pays. La disponibilité du gouvernement à satisfaction les revendications des jeunes et à leur offrir de l'emploi sera certainement réitérée par le Premier ministre dont le gouvernement a pris plusieurs mesures allant dans le sens de stabiliser le front social et surtout de déjouer tous les complots dirigés contre l'Algérie de la part de certaines parties qui s'activent pour porter atteinte à la sécurité des Algériens.

Des relations apaisées

O.L.

M. Abderrahmane Belayat anime ce matin, au siège du FLN, à Hydra, une conférence de presse sur « les propositions du FLN pour la révision constitutionnelle ». Nul doute que les thèmes traités débordent l'ordre du jour pour s'intéresser à la situation interne du parti dont il est le coordinateur.

Abderrahmane Belayat a réussi à maintenir le parti en état de marche puisque les structures régulières fonctionnent et que les élus à toutes les assemblées ont une approche disciplinée sous l'égide du BP. « Tout est lié à l'agenda politique national » soutient le coordinateur. Cet agenda pourrait s'étoffer et s'enrichir dès la publication du projet de Constitution. « Le FLN aura, alors, à se redéployer en faveur du texte en mobilisant les mouhafadhs, les kasmas et les militants en interne et au cours de réunions d'information. »

Selon des observateurs au fait de ce qui se passe au FLN, « le meilleur moment pour l'adoption de la loi fondamentale par adhésion populaire et vote du Parlement serait le printemps en cours », ceci après validation de son contenu par la Conseil constitutionnel. Le FLN entame une phase d'activités qui correspond le mieux à son tempérament de parti traversé par des mouvements dynamiques extérieurs et intérieurs. Le multipartisme, la démocratisation de la vie publique l'inscrivent dans la modernité et le débat contradictoire. En interne, cette réalité conduit au renouvellement des méthodes et à l'émergence de nouvelles générations de dirigeants. Abderrahmane Belayat espère que le « redéploiement » du FLN servira à aplatis les difficultés nées depuis la 6^e session du Comité central. « Des sources concordantes font état d'initiatives de la commission « Jeunesse » du parti du FLN qui a pris des contacts avec les animateurs de chaque compositrice du Comité central « pour entamer la réconciliation en rétablissant des relations apaisées ».

ARMÉE Tamanrasset : Journées d'information sur les forces de défense aérienne du territoire

Des journées d'information sur les activités et missions des forces de défense aérienne du territoire (DAT) se sont ouvertes jeudi à la VI^e Région militaire (VI^e RM) de Tamanrasset. Cette manifestation d'information devra renforcer les relations entre l'institution militaire et le public et lui permettre de s'enquérir des missions de la défense aérienne dans la protection du territoire national et des technologies modernes utilisées par les unités de la DAT. Ces Journées permettront également aux jeunes de s'informer des développements et progrès réalisés par la défense nationale en matière de contrôle permanent dans le cadre de la défense et la protection des espaces aérien et territorial nationaux, a indiqué le colonel Tani Hachemi, commandant par intérim de la 8^e zone-DAT (8-ZDAT), en ouverture de cette manifestation au nom du général major commandant de la DAT et du général major commandant de la VI^e RM.

Le chef de la cellule de communication au commandement de la DAT, le colonel Sarhan Omar, a indiqué que cette manifestation, d'une durée de trois jours retenue au titre du plan du commandement de l'ANP, permettra également aux jeunes de s'informer des conditions d'accès à cette institution militaire.

Un film documentaire sur les missions de cette arme a été projeté à cette occasion.

Cette manifestation permettra également au public de découvrir les moyens et équipements techniques militaires utilisés pour la protection de l'espace aérien national, ainsi que les activités des forces de défense aérienne du territoire à travers une exposition de photographies.

APS

F VI POLITIQUE «El Djebha» monte au front

Saïd Abjaoui

Il y en a chez qui tous les partis politiques, toutes catégories confondues, ne trouvent nullement grâce à leurs yeux.

Les partis, en conséquence, en sont approchés sous trois angles particuliers.

Quel positionnement par rapport au pouvoir, ou par rapport au président plus particulièrement ? Bien que l'on dise que l'alliance ait implosé parce que les partis approchent du moment où le besoin d'une alternance au sein de leur direction s'exprime fortement, sont-ils, en dehors du HMS, toujours dans le camp de la majorité présidentielle ? Pourquoi ce genre de questionnements du moment qu'aucune des deux premières forces politiques n'a laissé s'ouvrir de telles pistes de réflexion ? Le FLN ainsi que le RND, même dans les circonstances actuelles où en leur sein s'est engagé un débat qui devrait aboutir à un consensus pour ce concerne la succession de leur secrétaire général, n'ont pas changé de ligne politique ni opéré une rupture par rapport au programme qu'ils ont appliquée et continuent à appliquer. La recomposition politique dans le champ politique n'a pas emprunté le chemin de son effectivité. Si le HMS qui a connu une double scission dans ses rangs, ou plutôt ce qui reste de ce parti déclare avoir quitté la majorité présidentielle, le parti TAJ qui en est issu est intégré à sa place au sein de cette majorité tandis qu'un



nouveau parti, qui se présente comme la troisième force politique, en termes de sièges parlementaires, à savoir le MPA, a rejoint justement la majorité présidentielle.

Aucun parti, dites-vous ?

Les partis sont également approchés sous l'angle de leur stabilité interne. Cependant, il ne faudrait pas confondre stabilité et débat interne qui en réalité témoignent de l'enracinement dans la pratique démocratique. Une alternance au sommet de leurs directions est la confirmation que les courants politiques qui les traversent ont besoin d'un autre équilibre parce qu'ils sont en mouvement permanent d'idées rénovatrices et d'adaptation à des mutations.

Cela est valable pour tous les partis politiques qui activent dans le champ politique. Certains ont trop l'habitude de parler de clans au lieu de courants

politiques. Ce serait une condamnation de tous les partis et de la classe politique que de les structurer autour de clans et non de courants. La différence est de taille.

Les partis sont également approchés sous l'angle de catégories politiques. Selon ces approches, certains seraient islamistes, d'autres laïcs, d'autres démocrates, d'autres conservateurs, d'autres encore de trotskistes, d'autres progressistes, communistes, Frères musulmans et encore et encore...

Ce n'est pas fini encore, car il y a un quatrième angle. Il y en a qui affirment qu'aucun parti actuel n'est tout à fait autonome dans sa décision, avec une pleine autonomie de réflexion et de liberté d'action. Tout parti dont on dit qu'il se situe dans la majorité présidentielle n'échappe pas à cette catégorisation, et il en est de même pour ceux qui se situent dans l'opposition.

Le RCD rend public son avant-projet de Constitution

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a tenu hier à Alger une session ordinaire de son Conseil national consacrée notamment à la présentation de l'avant-projet de Constitution élaboré par le parti et à l'analyse de la situation politique générale de l'Algérie.

Conduite par le président du RCD, Mohcine Belabbes, la session a été une occasion pour expliquer le contenu de l'avant-projet de Constitution, conçu par une commission de réflexion, avant de faire l'objet de débats à travers un programme de rencontres nationales en association avec d'autres acteurs de la société civile et de la scène politique. « Imprégné de la mémoire algérienne, inscrit dans l'universalité et répondant aux caractéristiques nationales

sociologiques et aux référents culturels de la nation algérienne, l'avant-projet de Constitution comporte trois principaux axes autour de la définition des principes généraux devant régir la société algérienne, l'équilibre des pouvoirs et la clarification du rôle des organes consultatifs», selon l'avant-projet de Constitution du RCD.

A propos des principes généraux régissant la société algérienne, appelés à «consacrer les fondements d'un Etat démocratique et social», le RCD plaide pour l'installation «formelle» dans la vie publique des principes de la justice sociale, la citoyenneté, l'égalité des droits entre l'homme et la femme, l'organisation d'élections libres et transparentes, l'indépendance de la justice et la pro-

motion des droits de l'homme.

Concernant l'organisation et le fonctionnement des institutions et l'aménagement des relations entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, le parti cherche dans son projet de Constitution à clarifier les compétences de ces trois pouvoirs et à assurer un équilibre à même de garantir l'indépendance de chaque organe «sans aboutir à une éventuelle différenciation».

Pour le rôle et mission assignés aux organes consultatifs, précisément au Conseil constitutionnel, à la Cour des comptes et au Conseil national économique, social et environnemental, le RCD juge «indispensable» que le pouvoir de nomination de leurs composantes soit soumis à l'avis du Parlement ou aux

commissions compétentes des deux chambres.

Dans son allocution d'ouverture des travaux de la session ordinaire du Conseil national du RCD, qui se poursuivra durant l'après-midi à huis-clos, M. Belabbes a rappelé que cet avant-projet de Constitution sera enrichi à travers d'autres rencontres nationales, afin, a-t-il dit, de synthétiser toutes les propositions et concevoir une motion finale.

Soulignant que la révision constitutionnelle «doit passer par voie référendaire et non parlementaire», l'orateur a affirmé que le RCD était «prêt à discuter avec toutes les tendances politiques autour de la révision de la Constitution» car il s'agit, a-t-il estimé, d'une «affaire sérieuse».

SÛRETÉ - RECRUTEMENT

Les nouvelles mesures de la DGSN visent à encourager les jeunes du Sud à rejoindre le corps de la police

Le directeur des ressources humaines à la Direction générale de la Sécurité nationale (DRH-DGSN), a affirmé mercredi à Ouargla, que les nouvelles mesures et facilités de recrutement engagées par la DGSN visent à permettre aux jeunes des wilayas du Sud de rejoindre le corps de la police.

«Ces mesures de recrutement stipulent l'organisation, dans le cadre de la consécration de la transparence, de la concours d'accès en fonction des diplômes et grades pour la sélection de

meilleures compétences», a indiqué M. Mohamed Benirad, lors d'une rencontre d'information initiée par la DGSN à l'université «Kasdi-Merbah» de Ouargla dans le cadre du Salon national du recrutement dans le secteur de la Sécurité nationale.

M. Benirad a, lors de cette rencontre placée sous le thème «Le recrutement local-réalité palpable», rappelé la décision annoncée mardi par le DGSN, le général major Abdelghani Hamel, en marge de sa visite dans la wilaya de

Ouargla, portant «consécration de 6 180 postes budgétaires pour le recrutement des jeunes de huit wilayas du Sud au corps de la Sécurité nationale».

«2 020 postes budgétaires pour le recrutement dans le corps de la Sécurité nationale ont été retenus en faveur des jeunes de la wilaya de Ouargla, dont 850 postes d'agents de police, 70 postes d'officiers, 1.000 postes pour les PCA (personnel civil assimilé) et 100 autres postes pour les cadres».

DEVELOPPEMENT LOCAL : Recommendations pour une meilleure utilisation de la fiscalité

Les représentants des ministères des Finances et de l'Intérieur et des Collectivités locales, des députés et des élus locaux ont dégagé une série de recommandations communes de nature à relancer le rôle de la fiscalité dans la réalisation d'un développement local juste et équilibré.

Ces recommandations ayant sanctionné la journée parlementaire sur la fiscalité locale, organisée cette semaine par l'Assemblée populaire nationale (APN) prévoient l'accélération de la création du Conseil national de la fiscalité, la promulgation d'une loi sur la fiscalité locale et l'adoption du système de guichet unique en matière de recouvrement fiscal.

Ces propositions qui seront soumises aux services concernés insistent sur l'importance de la coordination entre les collectivités locales, les services des impôts, du commerce et d'autres instances, en vue de réguler l'assiette fiscale et de procéder à un recensement exhaustif des biens fonciers.

Elles soulignent la nécessité de définir de nouvelles normes efficaces pour la répartition des ressources dans le cadre de la solidarité entre les Assemblées populaires communales (APC), ainsi que les conditions d'octroi de crédits aux collectivités locales, outre la création d'un fond commun des collectivités locales au niveau local chargé de l'octroi de crédits bonifiés au profit des APC.

Par ailleurs, les participants ont estimé nécessaire l'élargissement de l'assiette fiscale, l'organisation du secteur parallèle pour lutter contre l'évasion fiscale, la décentralisation de la prise de décision au niveau local, à savoir de la direction des impôts de chaque wilaya, afin de régler les contentieux fiscaux dans des délais raisonnables, en appliquant la procédure en vigueur dans les années 1990.

A cet égard, ils ont appelé à la création du statut de «juge des impôts» pour davantage de neutralité dans le règlement des contentieux entre l'administration fiscale et les contribuables. En vue d'alléger la charge financière des APC, les parti-



cipants ont proposé une prise en charge par l'Etat, au lieu des APC, de toutes les dépenses relatives aux établissements scolaires de l'enseignement primaire qui sont en constante augmentation.

Révision des taux et de la répartition de certains impôts

Les participants dont 15 élus locaux, des députés et le représentant de la Direction générale des impôts et de la direction des finances locales au ministère de l'Intérieur préconisent la diversification des prélèvements fiscaux notamment à travers la fixation d'un pourcentage sur les bénéfices des entreprises selon le lieu de concentration de leurs activités (villes du Nord, des Hauts-Plateaux ou du sud du pays) et la nature de l'activité exercée (production, prestations, vente de marchandises ou exportation).

Ils ont appelé à la restructuration du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) appliquée sur les produits de grande consommation, la définition d'un taux spécifique aux produits dits «de luxe» avec «la rationalisation» des avantages fiscaux notamment l'exonération du paiement de la TVA. Ils ont proposé de consacrer 80% de la TVA aux APC abritant les activités des entreprises et 20% aux APC abritant leur siège administratif. Concernant la TVA sur l'importation, il a été convenu de l'élargissement de son prélèvement aux profits des APC.

Au sujet de l'impôt sur la fortune, dont l'apport actuel au budget de l'Etat reste «très faible», il a été décidé du versement de la totalité de ses recettes aux APC, au lieu du taux de 20% appliqué actuellement. Les

propositions prévoient également la révision «radicale» de la valeur des locations et des coûts des prestations, en fonction des prix en vigueur sur le marché pour les hisser au niveau appliqués par les particuliers, avec la régulation du registre des droits, des tarifs et des biens mobiliers et immobiliers des APC.

Les participants ont souligné en outre, la nécessité de revoir la façon de définir l'assiette de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, pour l'adapter aux prix de location en vigueur sur le marché, au lieu de comptabiliser l'assiette sur les superficies, qui ne distingue pas entre une luxueuse villa et un appartement.

Ils ont appelé au retour au système de recouvrement par les recettes des impôts au lieu des recettes des APC, pour le recouvrement de cette taxe. Par ailleurs, les représentants du gouvernement et les élus locaux ont appelé à l'élargissement de l'utilisation du numéro tarifaire fiscale pour englober les propriétaires de biens fonciers et les producteurs du secteur de l'agriculture.

Ils ont en outre appelé à la consécration des recettes de la vignette automobile et de la taxe sur le logement, aux APC. Ils ont estimé nécessaire la création d'une taxe sur la concession de service public au niveau des aéroports, des ports et des mines au profit des APC abritant ces structures.

Les recommandations prévoient en outre la simplification des procédures fiscales, la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique au niveau des structures secondaires des impôts et l'amélioration des conditions de travail pour les ressources humaines.

VÉHICULES Poursuite de la tendance haussière des importations algériennes au 1^{er} trimestre 2013

Les importations algériennes de véhicules ont poursuivi durant le premier trimestre 2013 leur hausse entamée depuis trois ans, avec 151 728 véhicules pour une valeur de 146,3 milliards (mds) de DA, a-t-on appris auprès des Douanes algériennes. Durant les trois premiers mois de 2013, les importations de voitures en l'Algérie ont enregistré une augmentation en termes de valeur et de nombre par rapport à la même période de comparaison, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis). En effet, la valeur des importations de véhicules a atteint 146,3 mds de DA (près de 2 milliards de dollars) au premier trimestre 2013 contre 104,12 mds de DA à la même période en 2012, en hausse de 40,54%.

Le nombre de voitures importées a également connu la même tendance passant de 117 144 à 151 728 voitures, soit une hausse de plus de 29,5%, relève également le centre des Douanes. Selon les données du Cnis, la voiture française reste la plus vendue dans le marché algérien, puisque elle arrive toujours en tête des véhicules importés par l'Algérie, suivie par le réseau Sovac qui regroupe plusieurs constructeurs, essentiellement allemands.

Le groupe PSA (Peugeot) est classé en tête avec 32 159 unités durant les trois premiers mois de 2013 contre 10 723 véhicules à la même période en 2012 (+199%), suivi par son compatriote Renault avec 29 166 véhicules.

Le groupe Sovac Algérie a devancé durant ce trimestre le Sud-coréen, Hyundai Motor, pour ce classer en 3^e position avec 13 555 véhicules, contre 8 149 unités. Hyundai Motor a vendu en Algérie 13 368 voitures durant les trois premiers mois de 2013 contre 11 177 voitures durant la même période de 2012. La forte progression des ventes de véhicules automobiles en Algérie, dès l'année 2010, résulte de la très forte hausse de la demande suite aux augmentations des salaires et les rappels dont ont bénéficié les fonctionnaires, relèvent des analystes. Afin de réduire sa facture des importations de voitures qui a atteint près de 6 milliards de dollars en 2012, l'Algérie avait gelé les crédits destinés à l'achat de voitures et introduit une taxe sur l'achat de véhicules neufs.

Un accord portant sur l'installation d'une usine du groupe français Renault en Algérie a été signé en décembre dernier à Alger afin de produire des voitures en Algérie dans la wilaya d'Oran. Détenue à hauteur de 51% par la partie algérienne via la Société nationale des véhicules industriels (SNVI, 34%) et le Fonds national d'investissement (FNI, 17%), et à 49% par le constructeur français, cette joint-venture produira au démarrage 25 000 véhicules/an, puis 75 000 unités avant d'arriver à 150 000 véhicules/an dix ans après le début de la production. En 2012, l'Algérie a importé 568 610 véhicules pour une valeur de 514,43 mds de DA contre 390 140 véhicules en 2011 (354,16 mds DA).

SEMAINE MONDIALE DE LA VACCINATION Les experts algériens appellent à l'introduction de nouveaux vaccins dans le calendrier vaccinal

Amel B.

Chaque année, la vaccination permet de sauver des milliers de vies et d'éviter la mort, entre 2 à 3 millions de personnes, à travers le monde. Elle protège contre une grande variété de maladies comme la rougeole, la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos ou encore la pneumonie.

La Semaine mondiale de la vaccination, qui se tient du 24 au 30 avril, dont le thème global de cette année est : « Protégez votre monde-Faites-vous vacciner », est l'occasion de favoriser une meilleure compréhension du public et son adhésion à cet acte essentiel de prévention. Lancée en 2005, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Semaine mondiale de la vaccination est un événement qui se déroule dans près de 200 pays dans le monde dont l'Algérie avec le soutien des laboratoires MSD.

La vaccination est un moyen essentiel de prévention des maladies infectieuses et virales, qui protège l'enfant

et réduit le risque de contamination. La célébration de la Semaine mondiale de la vaccination, est l'occasion pour les experts algériens et notamment la Société algérienne de pédiatrie de réitérer leur appel pour la révision du calendrier vaccinal et l'introduction de nouveaux vaccins contre la rubéole (qui pourrait être couplé au vaccin contre la rougeole), le pneumocoque responsable de méningites, le vaccin anti-coqueluche acellulaire indispensable pour vacciner les sujets de plus de 5 ans, le vaccin antipolio injectable et le rotavirus.

La Semaine mondiale de la vaccination permet de mettre l'accent sur l'intérêt de vacciner les personnes de tous âges, par le biais de la sensibilisation, de l'éducation et de la communication. Cet événement vise à promouvoir l'un des instruments mondiaux les plus efficaces en matière de santé, à savoir l'utilisation de vaccins pour protéger ou «immuniser» les personnes de tous âges contre la maladie. Il faut dire que les vaccins ont eu un profond impact sur la santé publique. Ils permettent de lutter contre 30 maladies infectieuses communes mais potentiellement mortelles, à éviter l'invalidité à long

terme, selon l'agence onusienne. Ainsi, se faire vacciner sert à se protéger individuellement des maladies, mais c'est aussi un geste citoyen qui sert l'intérêt collectif. En se faisant vacciner, on évite la propagation des maladies et on réduit le risque d'épidémie. La Semaine mondiale de la vaccination vise à renforcer le message qu'une vaccination en temps opportun prévient les maladies, et à mobiliser l'action pour améliorer la couverture vaccinale pour les individus à risque de tous les groupes d'âge dans le monde entier. D'après l'Organisation mondiale de la santé, les cas de poliomyélite ont diminué de 99 %, depuis la campagne de vaccination qui a commencé dans les années 1980. A l'époque, on recensait 350 000 personnes infectées contre seulement 220 en 2012. Par ailleurs, près de 22 millions d'enfants des pays en développement seraient exposés aux maladies dangereuses, faute de vaccins de base. Toutefois, rappellent les professionnels de la santé, «les avantages de la vaccination ne doivent pas se limiter aux enfants, mais s'adresser aussi aux adolescents et aux adultes et offrir une protection contre des maladies qui peuvent être fatales».

COMMERCE AMBULANT Obligation d'un registre du commerce et une autorisation de l'APC

Les commerçants exerçant des activités commerciales non sédentaires (ou commerce ambulant) doivent désormais posséder un registre du commerce et une autorisation du président de l'Assemblée populaire communale (APC), selon un décret exécutif publié dans le journal officiel n°21. Les activités commerciales non sédentaires sont soumises à l'immatriculation au registre du commerce et à l'autorisation du président de l'APC pour l'attribution d'un emplacement au niveau des champs de foires et des espaces aménagés, selon ce décret fixant les conditions d'exercice de ce type d'activités. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des efforts de l'Etat pour organiser les activités commerciales et absorber le commerce informel. L'activité commerciale non sédentaire s'exerce sous forme de prestation de services ou de vente de produits exposés sur des étalages ou de véhicules aménagés ou des tables ou dans des stands.

Elle s'exerce également au sein des marchés hebdomadaires ou bimodulaires et de proximité ou des champs de foires ou de tout autre espace ou emplacement aménagé à cet effet ou de manière ambulante. Cependant, le président de l'APC peut accorder des autorisations à titre exceptionnel pour l'exercice de ce type d'activités aux commerçants (personne physique ou morale) sédentaires ou aux autres intervenants non immatriculés au registre de commerce. Par ailleurs, le commerçant non sédentaire est tenu de respecter la réglementation applicable à son domaine d'activité et aux produits et services qu'il commercialise. A cet effet, l'exercice des activités commerciales non sédentaires doit répondre aux exigences de sécurité, de salubrité, de tranquillité et de santé publique et ne doit pas porter préjudice à l'environnement urbain immédiat ou constituer une entrave pour les activités commerciales sédentaires mitoyennes.

CULTE-WAKF L'année «Wakf 2013» lancée à Annaba par le ministre des Affaires religieuses

Le ministre des Affaires religieuses et des wakfs, M. Bouabdallah Ghlamallah, a officiellement lancé, jeudi à partir d'Annaba, l'année «Wakf2013». Présidant la cérémonie d'ouverture d'un séminaire national consacré au wakf, en présence des directeurs des Affaires religieuses des 48 wilayas du pays, le ministre a mis l'accent sur «l'importance qu'il convient d'accorder au développement et à la promotion du Wakf dans la perspective d'aider les couches sociales défavorisées». Des fonds wakf vont bientôt être créés pour apporter de l'aide, entre autres, aux personnes atteintes de maladies graves, à l'enfance assistée et aux veuves vivant dans le dénuement. M. Ghlamallah a exhorté les responsables de son département à œuvrer au renforcement du secteur Wakf à travers la création de nouveaux projets pour répondre aux besoins des personnes nécessiteuses, mais également des mosquées. Des «groupements pilotes» du secteur wakf seront mis en place dans six wilayas du pays, a-t-il fait savoir, en plus de 35 projets retenus dans 24 autres wilayas.

Trois conférences intitulées «le wakf dans la charia islamique», «l'impact du wakf dans la vie de la nation» et «aperçu historique sur le wakf» ont marqué les travaux de ce séminaire national qui a été suivi de la présentation de la fiche technique de la Grande Mosquée de la wilaya d'Annaba. Cette dernière qui s'étend sur une superficie de plus de 7 hectares, comprend une salle de prière pouvant accueillir 8 000 fidèles, une école coranique, une bibliothèque et un ensemble de structures d'accompagnement. Le ministre des Affaires religieuses et des wakfs a ensuite présidé une cérémonie de remise d'attestations d'octroi de crédits du fonds de la zakat au profit d'une soixantaine de jeunes chômeurs, porteurs de projets.

Ces crédits qui vont de 80 000 à 500 000 dinars serviront au financement de projets intéressant divers secteurs d'activités dans des créneaux tels que les services, la confiserie, l'agriculture et l'industrie.

APS

JUSTICE Les avocats sont des partenaires à part entière dans le travail judiciaire



Au niveau du siège du Barreau de Tlemcen, le ministre s'est adressé à de jeunes avocats pour leur expliquer la nature des relations devant exister entre tous les intervenants dans le travail judiciaire.

«Les avocats ont une lourde tâche à assumer et doivent aider et conseiller les magistrats pour le bien des justiciables», a-t-il souligné dans ce contexte.

«Les relations responsables que doivent entretenir magistrats et avocats et la complémentarité de toutes ces compétences permettront à la justice algérienne d'être plus crédible», a-t-il ajouté, avant de s'enquérir des conditions de travail et des moyens mis à disposition des magistrats et des fonctionnaires de la justice de la Cour de Tlemcen.

M. Charfi, qui s'est longuement attardé au niveau de la Cour de Tlemcen pour prendre connaissance des méthodes de gestion et de travail au sein

de cette institution, a procédé à l'inauguration d'un service extérieur relevant de l'administration pénitentiaire.

Ce service, 7^e du genre dans le pays après ceux de Chlef, Batna, Blida, Bouira, Ouargla et Oran, a pour missions principales la réinsertion sociale des détenus ayant purgé leurs peines, outre le suivi des personnes qui ont des obligations, à l'exception de ceux qui sont en liberté conditionnelle, en semi-liberté, en détention préventive ou ceux condamnés à un travail d'utilité publique.

L'orientation, l'accompagnement et l'écoute psychologique figurent parmi les missions allouées à ce nouveau service, a-t-on souligné.

Le ministre s'est également enquisi, à Nedroma et à Remchi, des conditions de fonctionnement des tribunaux de ces deux dairas.

M. Charfi a, in situ, pris connaissance des conditions de prise en charge des détenus de l'établissement pénitentiaire de Remchi, opération-

nel depuis 2002. Cet établissement offre à ses pensionnaires diverses opportunités de formation : les détenus ayant le choix entre les métiers d'artisanat, de couture, de coiffure et/ou d'informatique. Ces sessions de formation, initiées dans l'optique de faciliter leur réinsertion dans la vie active et sociale après leur sortie de prison, sont sanctionnées par des diplômes reconnus par la formation professionnelle, a-t-on expliqué au ministre. A l'issue de cette visite de travail et d'inspection, M. Charfi s'est déclaré satisfait du niveau de prise en charge des affaires des justiciables dans la wilaya de Tlemcen, des conditions de travail des magistrats et des autres corps, de la bonne ambiance qui existe dans les relations entre tous les intervenants dans le travail judiciaire et de la bonne prise en charge des détenus qui répond aux normes internationales et aux conventions ratifiées par l'Algérie.

SANTÉ

M. Ziari installe le comité national pharmaceutique consultatif

Le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abdelaziz Ziari, a procédé, jeudi à Alger, à l'installation du comité national pharmaceutique consultatif (Cnpc), en présence de directeurs pharmaceutiques, de producteurs nationaux et de syndicalistes.

Le Cnpc sera présidé par le directeur de la pharmacie et des équipements médicaux au niveau du ministère, Hafid Hamou. Le rôle de ce comité est de proposer des idées et des solutions à même de réguler le marché du médicament en Algérie, pour diminuer les ruptures et les pénuries des produits pharmaceutiques et de développer l'industrie pharmaceutique locale.

«Notre objectif est de mettre fin aux obstacles administratifs et bureaucratiques qui freinent les initiatives d'investissement et de production de médicaments en Algérie et de faciliter la tâche aux opérateurs pharmaceutiques pour que l'industrie locale couvre 70% des besoins locaux», a indiqué le ministre lors de l'installation du comité.

Le comité se réunira à raison d'une fois par mois et exposerà, au fur et à mesure des rencontres, les difficultés que rencontrent les opérateurs dans leurs activités et proposera des solutions pour satisfaire l'ensemble des

acteurs pharmaceutiques. M. Ziari a insisté sur la protection de la production nationale, l'une des priorités de ce comité, et a encouragé le partenariat avec les firmes étrangères, du moment où la collaboration permettra de fabriquer des produits purement algériens et non pas la délocalisation des entreprises étrangères.

Dans ce sens, le ministre a fait savoir qu'un bureau sera créé au niveau du ministère et aura pour rôle d'accompagner les investisseurs nationaux et de les orienter.

Le ministre a en outre prévu la création d'un comité interministériel avec le ministère de l'Industrie, pour des investissements utiles et efficaces qui répondent aux besoins des citoyens. De son côté, le docteur Hamou a souligné que le comité redynamisera le secteur pharmaceutique en Algérie, améliorera les conditions de travail des opérateurs pharmaceutiques et diminuera la pénurie des médicaments.

Pour leur part, les opérateurs pharmaceutiques ont appelé à l'actualisation de la liste des médicaments interdits à l'importation, à la réduction des barrières administratives entravant l'investissement et à encourager la compétitivité productive.

NECIB À CHLEF

Nécessité d'orienter les efforts d'alimentation en eau potable vers les zones rurales et éparses

Le ministre des Ressources en eau, M. Hocine Necib, a insisté, jeudi à Chlef, sur la nécessité d'orienter les efforts de développement en matière d'alimentation en eau potable (AEP) vers les localités rurales et les zones éparses.



Le ministre, qui effectue une visite de travail dans la wilaya, a indiqué à ce sujet qu'une amélioration sensible a été enregistrée dans la distribution de l'eau potable dans les zones urbaines, estimant qu'il est temps d'en faire bénéficier les localités rurales et les zones éparses. «Le volume d'eau mobilisé au niveau des ouvrages hydrauliques est tel qu'il pourra répondre dans une large proportion aux besoins de la population», a-t-il souligné, à cet égard, exhortant les responsables du secteur à mettre en conformité les réseaux d'AEP afin d'assurer un approvisionnement régulier en eau potable de la population et éviter les pertes en eau dues à la vétusté des réseaux. Cette amélioration évoluera davantage avec la mise en exploitation, à partir de septembre 2014, de la Station de dessalement de l'eau de mer (Sdem) en cours de réalisation à Mainis (60 km au nord-ouest de Chlef), sachant qu'elle produira 200 000 mètres cubes d'eau par jour. Dans ce contexte, M. Necib a insisté sur la mise à niveau des réseaux d'AEP de la wilaya afin de

permettre à l'Algérienne des Eaux de prendre en charge la gestion de la distribution de l'eau potable dans de bonnes conditions.

Lors de cette visite le ministre s'est également intéressé au projet de réhabilitation du réseau d'AEP de la ville de Chlef. D'un coût de 2,71 milliards de dinars, ce projet, dont les travaux seront confiés à un groupement d'entreprises, est vital pour la ville de Chlef du fait de son impact sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et le lancement des travaux d'aménagement de la ville dont il est tributaire. Plusieurs autres projets du secteur des Ressources en eau ont été inspectés par le ministre au cours de cette visite dont ceux portant réalisation de deux réservoirs de stockage d'une capacité de 30 000 mètres cubes chacun, en cours de construction à El-Kherba, et deux autres d'une capacité de 10 000 m³ chacun, ainsi que le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement de Chettia et la Sdem de Mainis.

COMMERCE

Les textes de loi fixant le prix du pain et la marge bénéficiaire seront revus

Le ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada, a indiqué mercredi soir que les textes de loi définissant les types et les prix du pain et la marge bénéficiaire des boulangeries seront révisés, soulignant la détermination de l'Etat à «prendre en charge de manière globale» le dossier du pain.

Dans une déclaration à la Télévision algérienne, le ministre a précisé que «les deux décrets exécutifs de 1991 qui concernent la qualité de la farine et le prix, le type et la marge de bénéfice du pain, seront révisés».

Une marge de bénéfice à au moins 20% est l'une des principales revendications de l'union nationale des boulangeries qui a observé mardi une grève d'un jour. Le syndicat appelle à la valorisation de la marge bénéficiaire à travers la réduction du prix de la farine (matière première entrant dans la fabrication du pain) de 2 000 à 1 500 dinars le quintal ou la hausse du prix de la baguette de pain à 12 dinars. M. Benbada a souligné à cet effet que la

révision de ces textes est dictée par le développement technologique que connaît la fabrication du pain, notamment l'introduction des fours électriques et les améliorations, ajoutant que la décision ministérielle définissant les composants du pain sera révisée. «L'utilisation des améliorations utilisées dans la fabrication du pain sera soumise à des règles pour maîtriser le prix de revient de ce dernier», a-t-il soutenu. M. Benbada, qui a de nouveau écarté l'augmentation du prix de la baguette de pain, a indiqué qu'un atelier de travail sera mis en place dimanche prochain au niveau du ministère composé de représentants des boulangeries, d'experts en alimentation, de professionnels et de représentants des associations de protection du consommateur qui se penchera sur l'aspect relatif à la qualité du pain. Depuis 1996, le prix du pain subventionné par l'Etat n'a connu aucune augmentation contrairement à celui de ses composants.

Le prix de la baguette de pain ordinaire est fixé à 7,5 dinars et à 8,5 dinars pour le pain amélioré alors que ce produit est généralement cédé à 8 dinars et plus.

Le ministre a fait savoir que son département envisageait de subventionner la farine destinée à la confection du pain et non celle utilisée dans la pâtisserie-biscuiterie soulignant le recours à un «procédé technologique» permettant de produire une farine qui n'entre pas dans la confection du pain.

La farine destinée à la pâtisserie-biscuiterie sera cédée au prix réel, a indiqué le ministre assurant que cette mesure garantira au consommateur du pain de qualité à un prix subventionné par l'Etat et au boulanger une marge bénéficiaire convenable pour poursuivre cette activité. Selon l'union des boulangeries, les Algériens consomment près de 1 million de baguettes de pain par jour produites par quelque 21 000 boulangeries à travers le territoire national.

POSTE

Mise en place d'une commission pour réviser la convention collective d'Algérie Poste

Une commission a été installée pour actualiser la convention collective des travailleurs du secteur de la poste, devenue «obsolète», a annoncé jeudi à Alger le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Moussa Benhamadi.

La commission est composée de représentants des travailleurs (le partenaire social), de la direction d'Algérie poste et du ministère, a-t-il précisé lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée à l'examen de l'avant-projet de la loi régissant le secteur de

la Poste, des télécommunications et des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

La révision de la convention collective d'Algérie poste, devenue «obsolète», selon lui, permettra une amélioration des conditions socioprofessionnelles des travailleurs et leur offrira une «visibilité» concernant l'évolution de leur carrière. «La future convention offre l'opportunité aux employés et cadres de l'entreprise de suivre l'évolution de leurs carrières de la date de recrutement jusqu'à la retraite», a-t-il soutenu.

FRANCE - ALGÉRIE Le procès de l'affaire Khalifa programmé en décembre

Le procès en France de Abdelmoueme Rafik Khalifa pour «banqueroute et détournements de fonds» a été programmé du 2 au 20 décembre prochain devant le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine), lors d'une audience de fixation jeudi, a-t-on appris de source judiciaire proche du dossier. Une audience préalable est prévue le 25 septembre pour examiner les demandes de nullité.

Le fondateur du groupe Khalifa est le principal prévenu de ce procès dans lequel comparaissent dix autres personnes, dont son ex-femme Nadia Amirochen, des anciens représentants de l'entreprise en France ainsi qu'un constructeur et équipementier aéronautique, a-t-on précisé.

Ils sont poursuivis pour des «malversations» qui auraient accompagné la déconfiture de sociétés du groupe, les filiales françaises de compagnie aérienne.

«Khalifa Airways» et de «Khalifa Rent a car» qui ont cessé leur activité en juillet 2003. Il est plus précisément reproché à Rafik Khalifa, «des délits de banqueroute par dissimulation ou détournement d'actifs».

Il s'agit notamment de la vente ou de la cession «dans des conditions douteuses» de plusieurs véhicules de luxe appartenant aux sociétés Khalifa et de la villa «Bagatelle» à Cannes achetée par Khalifa Airways en juillet 2002 pour environ 36 millions d'euros et revendue 16 millions d'euros l'année suivante.

On lui reproche également la ré-immatriculation de trois avions de la compagnie aérienne, d'une valeur d'environ 1,7 million d'euros chacun, au profit d'une autre compagnie qui n'avait aucun rapport avec Khalifa Airways. Rafik Khalifa s'était réfugié en Grande-Bretagne après l'éclatement du scandale en 2003.

Détenu depuis 2007 à Londres, il avait été arrêté sur la base d'un mandat d'arrêt européen.

En avril 2010, le ministère de l'Intérieur britannique avait autorisé son extradition vers l'Algérie, mais son avocat avait introduit un appel auprès de la Cour suprême britannique qui a suspendu cette décision.

Rafik Khalifa a, par ailleurs, été condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité en 2007 en Algérie pour constitution d'une association de malfaiteurs, vol qualifié, escroquerie, abus de confiance, falsification de documents officiels et faillite frauduleuse dans l'affaire de la caisse principale de Khalifa Bank. Un nouveau procès dans cette affaire, qui devait débuter le 2 avril, à Blida (Algér) a été reporté à une date ultérieure en raison de l'absence d'accusés.

Le principal accusé, Abdelmouème Khalifa, P-DG de cette banque, n'était pas concerné par le nouveau procès qui devait rejeter uniquement les personnes inculpées en 2007 et ayant introduit un pourvoi en cassation. La justice avait été saisie de cette affaire après que la Banque d'Algérie eut constaté un découvert de 3,2 milliards de dinars de la caisse principale de Khalifa Bank. L'affondrement en 2003 du groupe Khalifa, constitué autour d'une banque, d'une compagnie aérienne et de deux chaînes de télévision et employant 20 000 salariés en Algérie et en Europe, avait causé un préjudice estimé entre 1,5 et 5 milliards de dollars à l'Etat algérien et aux épargnants.

APS

MED GAZ

Exportation de l'équivalent de 600 millions de dollars US durant le premier trimestre 2013

L'équivalent de 600 millions de dollars US en gaz naturel a été exporté, durant le premier trimestre 2013, vers l'Espagne à travers le gazoduc Medgaz, a indiqué jeudi l'inspecteur divisionnaire des Douanes d'Aïn Témouchent.

Ces exportations, à travers ce gazoduc reliant la ville de Béni-Saf (Algérie) à celle d'Almeria (Espagne), sont calculées par une brigade spéciale de l'inspection douanière d'Aïn Témouchent, présente "H 24" au niveau de la salle de contrôle du terminal départ de Medgaz, a ajouté M. Adnane Abderrazak. En 2012, elles étaient de l'ordre de 1,3 milliard de dollars US, alors qu'en 2011 elles ont atteint, du 11 mars au 31 décembre, le montant de 808 millions de dollars, a-t-on rappelé de même source. La mise en service commercial du gazoduc Medgaz a été effectuée le 1^{er} avril 2011. Cette mise en service est intervenue un mois après la mise en gaz du gazoduc, opérée le 1^{er} mars de la même année par le groupe Sonatrach.

D'une longueur de 1 050 kilomètres dont 550 km sur le territoire algérien et d'une profondeur marine de plus de 2 000 mètres, ce gazoduc permet d'acheminer un volume annuel de 8 milliards de m³ extensibles à 16 milliards m³ sur le moyen terme.

TIARET

Lancement prochain des travaux d'aménagement de la zone d'activités de Ksar Chellala

Les travaux d'aménagement de la zone d'activités de la daïra de Ksar Chellala (Tiaret) seront lancés prochainement, a-t-on appris jeudi auprès des services de la wilaya. Les travaux porteront sur l'ouverture de pistes, la viabilisation et l'éclairage et permettront également la création de 110 lotissements destinés aux investisseurs dans le cadre du Calpi, a-t-on indiqué de même source. Près de 41 dossiers ont été déposés pour investissement dans la zone d'activités de Ksar Chellala, dont 10 ont été validés après l'étude de la moitié des demandes, dans l'optique de réaliser des projets portant notamment sur l'industrie, la récupération du plastique et le papier et le contrôle technique des véhicules. Une enveloppe de 107 millions DA est consacrée à l'aménagement de cette zone qui s'étend sur 40 hectares, a-t-on indiqué.

Lors d'une visite, mercredi dans cette zone, le wali de Tiaret, M. Mohamed Bousmaha, a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer les travaux d'aménagement pour l'exploitation de cette zone dans les plus brefs délais. Le wali a également passé en revue 23 projets d'habitat, d'hydraulique, d'éducation, de formation et d'enseignement professionnels, de travaux publics et de jeunesse et sports dans les communes de Ksar Chellala, Zemala Emir Abdelkader et Serquie.

La ville de Ksar Chellala sera dotée d'un nouveau siège d'unité secondaire de la Protection civile qui ouvrira ses portes la semaine prochaine. Concernant les projets de l'éducation et de la formation et l'enseignement professionnels, M. Bousmaha insisté, en inspectant le chantier d'un lycée de 800 places et d'un internat de 200 lits, sur la nécessité de respecter les délais de réalisation et le renforcement des chantiers pour livrer ces infrastructures à la rentrée prochaine. Un délai a été accordé jusqu'à la fin du mois de juin à l'entreprise de réalisation pour livrer le projet de l'Institut national spécialisé de formation, d'une capacité de 500 places et 120 lits, qui a été doté d'une enveloppe de 270 millions DA. Le wali a inspecté le projet de réalisation de l'unité médico-chirurgicale ainsi que deux autres de 160 et 80 logements publics locatifs à Ksar Chellala et 60 logements à Zemala Emir Abdelkader.

SANTÉ

Le renforcement du système de vigilance contre les maladies émergentes et ré-émergentes, une nécessité

L'impératif du renforcement du système de vigilance contre les maladies émergentes et ré-émergentes a été souligné mercredi par le responsable du service épidémiologie de l'hôpital spécialisé de Canastel (Oran), en marge de la 4^e journée de l'Ecole d'application des services de santé militaire de Sidi Bel-Abbès.

M. Tedj-Eddine Abdellaziz a mis l'accent sur la nécessité de renforcer le système de vigilance contre les maladies émergentes et ré-émergentes, afin de pouvoir les circonscrire avant leur propagation.

Le même responsable, qui est aussi directeur du laboratoire de recherche en maladies émergentes et ré-émergentes, a indiqué à l'APS que le système de vigilance existe et "doit travailler en permanence en renforçant les équipes sur le terrain par les moyens nécessaires à la localisation des foyers d'épidémies afin de les circonscrire et éviter leur expansion".

"Il est impératif de se mobiliser davantage sur le terrain pour un meilleur dépistage des maladies émergentes et ré-émergentes et rendre notre système plus efficace", a-t-il souligné.

Il a rappelé dans ce cadre que le système de vigilance a permis, après l'apparition d'un foyer de peste bubonique à Oran en 2003, de le circonscrire et de maîtriser l'épidémie en quatre (4) jours seulement. Il a mis l'accent sur l'importance de renforcer la coopération entre tous les acteurs activant dans ce domaine,



notamment en multipliant les opérations de simulation afin de mieux maîtriser les techniques d'alerte épidémiologique.

Le laboratoire que dirige le professeur Tedj-Eddine veille également à la formation des spécialistes en épidémiologie dans les diverses technologies utilisées sur le terrain et mène des travaux de recherches sur la situation épidémiologique en Algérie.

Ce laboratoire a pour mission également d'informer les services concernés, à leur tête l'institut Pasteur d'Alger, de la situation (épidémiologique) afin de tirer la sonnette d'alarme en cas de découverte d'un foyer. Par ailleurs, le responsable du service épidémiologie de l'hôpital spécialisé de Canastel (Oran) a souligné que l'unique moyen de lutter contre les maladies nosocomiales est le lavage des mains des personnels travaillant dans les hôpitaux d'une manière correcte avant d'approcher les malades et de porter des matériels de protection comme les masques.

Les travaux de cette rencontre, à laquelle ont pris part des médecins de toutes les écoles de santé militaire du pays et d'hôpitaux de Tlemcen, d'Oran et de Sidi Bel-Abbès, ont permis d'aborder plusieurs questions relatives notamment au "rôle des laboratoires microbiologiques en cas de menace terroriste" et "aux éléments biologiques utilisés en guerre".

Le directeur de l'Ecole d'application des services de santé militaire de Sidi Bel-Abbès, le colonel Ghaith Fawzi Zineddine, a souligné l'importance d'une telle rencontre dans la formation continue des spécialistes en épidémiologie qu'ils soient civils ou militaires.

Il a insisté sur la nécessité "d'étudier toutes les hypothèses avant l'arrivée d'une éventuelle catastrophe, et de mettre en place des méthodes d'intervention efficaces afin de réduire les effets de facteurs biologiques."

AGRICULTURE

Jijel, leader national dans la production de fraises

La wilaya de Jijel est désormais considérée, en Algérie, comme le leader en matière de production de fraises, ont affirmé jeudi les autorités de la wilaya et des responsables du secteur agricole.

S'exprimant en marge de la cérémonie d'ouverture de la traditionnelle fête de la fraise, à la maison de la culture Omar-Oussek-dik, le wali, Ali Bedrifi, accompagné du président de la Chambre nationale d'agriculture, M. Mohamed Bouhedjar, se félicitant de cette initiative qui "met en évidence les potentialités et les capacités productrices des agriculteurs de cette région", a affirmé que les programmes mis en œuvre par l'Etat pour développer le secteur agricole ont "porté leurs fruits".

Ces résultats sont "très encourageants" dans la mesure où ce créneau a permis de créer de nombreux emplois, en amont et en aval, a ajouté le chef de l'exécutif de la wilaya, soulignant qu'un programme "ambitieux" a été mis en place par les services locaux de l'agriculture pour augmenter les superficies consacrées à ce fruit et



aider et soutenir les jeunes agriculteurs qui veulent se lancer dans la fraisiculture.

De son côté, M. Bouhedjar, se félicitant de cette initiative qui "met en évidence les potentialités et les capacités productrices des agriculteurs de cette région", a affirmé que les programmes mis en œuvre par l'Etat pour développer le secteur agricole ont "porté leurs fruits".

Au total, 39 producteurs de fraises et 18 pâtissiers prennent part à cette 9^e édition qui a également été marquée par une présence remarquable de partenaires du secteur agricole (fabricants d'intrants, de

cies aujourd'hui sont passées à 175 hectares, ont ajouté les mêmes responsables. La production est passée de 1 000 quintaux il y a un peu plus de 10 ans (2001-2002) à 52 450 quintaux en 2012-2013.

Une dizaine de variétés de fraises est produite dans sept (7) communes situées sur le littoral dont les sols sont d'excellente qualité, selon les résultats d'analyses effectuées par le laboratoire de l'Entreprise nationale Fertial (Annaba).

Lors de cette édition de la Fête de la fraise, le prix du meilleur stand a été remporté par Nouar Bentamoune, de Chekfa, secondé par Ahmed Filali (El Aner) et Mohamed Abdellmalek (Beni Hebib). Chez les pâtissiers, la palme est revenue, pour la 3^e fois consécutive, au jeune Mouin Bouhnika, de Taher.

La veille, des journées techniques sur la fraise ont été organisées au centre de formation des forestiers, à Kissir, à l'ouest de la wilaya.

APS

ORAN

La géolocalisation, une solution technologique de plus en plus sollicitée

La géolocalisation est de plus en plus sollicitée à Oran où de nombreuses sociétés ont déjà opté pour cette solution technologique qui permet la traçabilité du parc roulant et l'optimisation de sa gestion, a affirmé jeudi un jeune opérateur spécialisé dans ce domaine.

"La géolocalisation concrétise le rêve de tout responsable soucieux de la bonne gestion de ses activités puisque cette solution offre des données en temps réel sur l'emplacement exact des différents véhicules de sa flotte", a précisé à l'APS M. Ali Maamri en marge de sa participation au 6^e Salon du véhicule utilitaire et industriel, ouvert jusqu'au 29 avril au Centre des conventions Mohamed Ben Ahmed d'Oran (CCO).

M. Maamri est à la tête d'une équipe de 12 ingénieurs algériens issus de l'Institut des télécommunications et de l'Université des sciences et de la technologie Mohamed-Boudiaf d'Oran (USTO), qui ont mis au point une solution adaptée aux besoins des sociétés de transport de marchandises.

L'entreprise de cet opérateur, créée en 2012 à Oran, a déjà drainé, en une année seulement, plusieurs sociétés publiques et privées comptant en moyenne entre 100 et 150 véhicules, un succès qui peut s'expliquer par le fait que M. Maamri est le premier à être agréé dans ce domaine au niveau de la région Ouest du pays.

Ce spécialiste attribue quant à lui son facteur de réussite plutôt aux efforts déployés par son équipe pour développer au maximum le champ des données auxquelles le client peut



accéder à n'importe quel moment de la journée. "Les données sont récupérées en temps réel, à la seconde près, pour être instantanément visibles sur l'interface (cartographie satellitaire), permettant ainsi au client de suivre sa flotte directement avec un identifiant et un mot de passe", a-t-il expliqué. En plus des rapports d'itinéraire générés automatiquement tous les jours à minut, la géolocalisation donne également la possibilité de savoir à tout moment ce que le véhicule a effectué, et ce, à n'importe quelle période de la journée. L'emplacement des parkings, les temps d'arrêt, la vitesse, la longitude, la latitude, la température du moteur, le niveau d'huile ou de carburant, figurent parmi les informations stockées à chaque seconde et renvoyées aussitôt au client via l'interface accessible d'un simple clic sur un micro-ordinateur, une tablette tactile ou un téléphone mobile à options avancées.

Selon M. Maamri, les rapports sont générés quel que soit l'état du moteur, allumé ou éteint, et cette solution technologique permet même de savoir le temps de travail des engins de chantier comme les grues qui ne sont pas évaluées par leur vitesse ou itinéraire. Le principe de fonctionnement de la géolocalisation est de prime abord des plus simples, sachant que toutes les informations sont transmises par un boîtier de petite dimension, soigneusement dissimulé entre le moteur et le tableau de bord du véhicule.

En fonction de l'emplacement du véhicule, entre 7 et 12 satellites calibrent la configuration des données qui sont ensuite transmises au client via le serveur d'un opérateur téléphonique partenaire.

En plus de ses aspects techniques, la géolocalisation par satellite, dite GPS, se traduit également par des effets positifs sur le plan psychologique, les conducteurs étant amenés à davantage d'efficience en se sachant "surveillés", a estimé M. Maamri.

L'autre impact bénéfique de la géolocalisation réside dans le fait qu'elle peut sauver des vies humaines, a-t-il souligné en évoquant un cas d'accident récent où le chauffeur d'un camion a été retrouvé inconscient dans un endroit désert, pour être évacué à l'hôpital le plus proche. Selon le médecin qui l'a soigné, cet homme serait mort s'il lui avait été amené une heure plus tard.

M. Maamri et son équipe affichent aujourd'hui de nouvelles ambitions en vue de se déployer à travers les quatre régions du pays, misant par là même sur la création d'une centaine d'emplois, tout en s'attelant à produire des prestations avant-gardistes comme la numérisation du trafic conteneurs dans les ports secs, du transport de voyageurs, et des activités agricoles au niveau des grandes exploitations.

EL-BAYADH

Elaboration d'une fiche technique des besoins en développement pour les cités de la commune

Une fiche technique des besoins en développement des différents quartiers et cités de la commune d'El Bayadh est en cours d'élaboration, a-t-on appris des responsables de la wilaya. Cette opération ciblant également les huit villages situés sur le territoire de la commune permettra d'arrêter des opérations de développement à même de répondre et prendre en charge les différentes préoccupations des agglomérations dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population locale, a souligné le chef de l'exécutif de la wilaya d'El-Bayadh.

Lors d'une rencontre de concertation tenue mercredi en présence des représentants du mouvement associatif, de la so-



cieté civile de la commune d'El Bayadh, M. Mohamed Laid Khelfi a fait état également du lancement d'études de réalisation de plans directeurs urbains pour dégager de zones d'extension urbaine fiables et étudiées à même de répondre aux perspectives urbaines. S'agissant de

seront menées pour le nettoyage du lit d'oued des décombres entassées, en plus de la reconduction prochaine de l'opération de démolition des bâtisses effondrées suite aux intempéries précitées, a ajouté M. Mohamed Laid Khelfi.

Cette rencontre a été mise à profit par les représentants de la société civile et du mouvement associatif pour soulever une série de préoccupations inhérentes à l'extension urbaine de la ville d'El-Bayadh, l'implication des associations de quartiers à l'étude des demandes de logements sociaux, à l'absence d'aménagement urbain au niveau de certains quartiers et au manque d'éclairage public.

APS

SKIKDA

Amélioration notable du taux d'assainissement en 2013



D'importantes opérations destinées à renforcer le raccordement aux réseaux d'assainissement viennent d'être lancées dans la wilaya de Skikda pour porter le taux de couverture à 85% contre 75% en 2012, ont indiqué, jeudi, les services de la wilaya.

Selon cette source, la wilaya de Skikda vit au rythme d'une multitude de chantiers destinés à moderniser les installations et les réseaux d'assainissement, notamment la réalisation de deux stations de relevage des eaux usées, dont le taux d'avancement est de 30%, et l'aménagement de canaux d'oueds sur une distance de 45 km, dont une importante partie est déjà réalisée. Une station d'épuration des eaux usées, également en cours de construction à Skikda, devra être opérationnelle "incessamment", selon les services de la wilaya qui ont précisé que des études sont en cours en vue de la construction d'équipements similaires à Collo, El Harrouch, Oum Toub, Azzabi et Sidi Mezghich.

Par ailleurs, l'Office national de l'assainissement (ONA) poursuit la réalisation du projet de protection des villes situées sur les berges de l'oued Sefsaf contre les inondations. La wilaya de Skikda, qui dispose d'un réseau global d'assainissement d'une longueur évaluée à 949 km, compte également 14 stations de relevage des eaux usées. Un volume global de 117 347 m³ d'eaux usées y est traité annuellement.

KHÉMIS MILIANA

Lancement durant l'année 2013 des travaux de réalisation de deux rocafades

Les travaux de réalisation de deux (2) rocafades seront lancés courant 2013 depuis Khémis Miliana (Aïn Defla), a annoncé jeudi le ministre des Travaux publics, M. Amar Ghoul. La première rocade reliera Khémis Miliana à Bordj Bou-Arréridj en passant par Djendel, Berrouaghia, Bouira et M'sila, a indiqué le ministre qui s'exprimait à la fin d'une visite de travail dans la wilaya. Cette rocade, longue de 300 km, permettra de "diminuer la pression en matière de circulation routière à laquelle font face notamment les villes de Blida, Alger, Boumerdès et Bouira", a précisé le ministre. La 2^e rocade reliera Khémis Miliana à Tiaret en passant par Tissemsilt, a poursuivi M. Ghoul, relevant que les études relatives à ces deux projets sont sur le point d'être achevées.

Une fois opérationnelles, ces deux rocafades permettront de relier la wilaya d'Aïn Defla aux wilayas environnantes, de même qu'elles permettront de relier celle-ci à la région des Hauts-Plateaux, a expliqué le ministre, ajoutant que la 2^e rocade aura un point de rencontre avec la rocade des Hauts-Plateaux dont les travaux seront lancés prochainement. Outre le désengorgement des villes, ces deux rocafades auront des incidences positives sur l'activité économique de ces régions ainsi que sur la réduction du nombre d'accidents de la route, a-t-il affirmé, faisant remarquer que cette opération rentre dans le cadre de la structuration du territoire et son aménagement.

A propos de la wilaya d'Aïn Defla, le ministre a souligné qu'à la faveur du quinquennat 2010-2014, plus de 1000 km de routes nationales, de chemins de wilaya et vicinaux y ont été programmés. "Certains projets seront réceptionnés durant l'été prochain et à la fin de l'année, le reste le sera au courant de l'année 2014", a précisé M. Ghoul.

VIOLENCE

Appel à Oran à promouvoir la mission d'encadrement des supporters dans les stades



Les participants à une Journée d'étude sur «l'organisation sécuritaire des rencontres sportives», organisée jeudi à Oran, ont recommandé de promouvoir la mission d'encadrement des supporters pour éviter la violence dans les stades.

Lors de cette rencontre régionale organisée par la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) au siège du 2^e groupement des Unités républicaines de sécurité (URS), les participants ont insisté sur la promotion de la mission des encadreurs chargés de l'orientation des supporters et de l'animation, de manière à consacrer l'esprit sportif dans les stades.

Le directeur de la police judiciaire auprès de la DGSN, le contrôleur de police, Kara Bouheida, a indiqué que les services de la Sécurité nationale sont déterminés à accompagner tous les efforts visant la concrétisation de cet objectif et disposés à former des jeunes qui assumeront les missions d'animation et d'encadrement des supporters.

Il a également souligné qu'il est nécessaire de créer des canaux de communication entre les gestionnaires sportifs à tous les niveaux et les supporters par le biais de la coordination avec leurs comités qu'il faut soutenir et associer à l'organisation des événements sportifs.

M. Kara a encore indiqué que ces mesures proposées par la DGSN pour lutter contre le phénomène de la violence dans les stades visent à impliquer l'ensemble des acteurs et intervenants dans ce domaine, ajoutant que les infrastructures sportives doivent être gérées convenablement conformément aux critères en vigueur, à commencer par l'adoption de billets nominatifs des sièges et de dotation des stades de caméras de surveillance.

Le directeur de la sécurité publique, le commissaire divisionnaire Aïssa Naili, a insisté sur la nécessité que les infrastructures sportives soient conformes aux exigences de la gestion sécuritaire des rencontres sportives. Cette rencontre a été marquée par la présence de figures sportives aux côtés des dirigeants de clubs de football, de responsables des secteurs de la jeunesse et des sports et des chefs de sûreté des wilayas de l'ouest du pays et un large débat sur les mesures relatives à la lutte contre le phénomène de la violence dans les stades.

Les habitants de Slim dénoncent la décharge sauvage

Depuis les années 80 que les camions, les camionnettes et les voitures viennent régulièrement déverser leur lot de déchets dans cette immense décharge de plusieurs hectares située au lieu-dit Sikrame, dans la commune de Slim, 128 kilomètres au sud de M'sila.

« Tout le monde s'en fout! Ras-le-bo! » s'indigne un habitant de la commune. Les habitants de la ville sont indignés devant

EL HARRACH

Le coup de couteau de trop

A.Ferrag

C'était la première fois que le ton montait entre les deux voisins et elle leur fut fatale.

Le procès d'Ali se tient au tribunal criminel d'Alger, en ce mois d'avril 2013, où il est jugé pour homicide volontaire avec prémeditation sur la personne de Rachid, son voisin en ce jour fatidique de 29 octobre 2011, un mois avant la tragédie, une dispute éclate entre l'assassin et sa victime à la suite d'une discussion animée. C'était la première fois que le ton prenait une telle tournure entre ces deux voisins qui s'entendaient à merveille. Malheureusement,



ce sera une première fois et elle sera fatale au jeune Rachid qui décède après avoir reçu cinq coups de couteau au crâne, au thorax et à l'abdomen. Notons que c'est la victime elle-même qui, dans un accès de colère, a provoqué Ali en l'invitant à une sournoise bagarre. Ce dernier refuse et supplie son voisin de le laisser passer son chemin

en paix. Mais Rachid ne s'en tient pas là, et dès que Ali eut le doigt tourné, il se saisit d'une barre de fer et lui porte des coups violents au dos. Pour se défendre, le prévenu sort son couteau et s'acharne sur sa victime, avant de jeter enfin l'arme blanche ensanglantée et prendre la fuite pour se réfugier chez lui.

Rachid succombe à ses

blessures durant son évacuation vers l'hôpital. Le lendemain, il se constitue prisonnier et reconnaît avec regret son forfait. Au cours du procès, l'avocat général enfonce l'accusé en mettant en exergue la gravité de son acte et sa pré-méditation indéniable. Il requiert la perpétruité à l'encontre de l'accusé. La défense a, quant à elle plaidé les circonstances atténuantes, étant donné que le coupable a reconnu son crime en se livrant à la sûreté, évoquant sa situation de père de famille, travailleur et correct.

Après de longues délibérations, la cour condamne Ali à 15 longues années de réclusion criminelle, bien que bénéficiant de longues circonstances atténuantes.

AIT ISSAD (IFIGHA) TIZI-OUZOU

Un homme tue au fusil deux personnes

K.N.A

Un homme âgé d'une cinquantaine d'années a commis ce jeudi un double crime dans son village Aït Issad situé dans la commune d'Ifigha distante d'une soixantaine de kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Tizi-ouzou. Selon des sources lo-

Tizi-Ouzou inondée

La plupart des quartiers de la ville de Tiziouzou ont été inondés et la circulation automobile paralysée hier à la suite d'importantes précipitations accompagnées de violents orages, alors que la sûreté de wilaya et la Direction des travaux publics ont lancé un message d'alerte aux habitants pour éviter tout déplacement. Quelque 14 mm de pluie ont été enregistrés entre 12 heures et 13 heures de la journée. La situation s'est compliquée, estiment des sources concordantes, du fait de l'obstruction des regards et autres égouts ainsi que des canaux d'évacuation des eaux qui ont provoqué l'inondation de plu-

ales, l'auteur du crime a d'abord abattu sa première victime après une altercation verbale dans la place du village et s'est ensuite dirigé vers le domicile de la deuxième qui n'est autre que le neveu de l'homme qu'il vient de tuer. Une enquête est en cours pour élucider les mobiles du crime. L'arrestation de l'auteur de ce double crime n'est, selon toute vraisemblance, qu'une question d'heures.

sieurs quartiers de TiziOuzo. Selon le président d'APC Ouahab Aït Menguelet, le niveau de l'eau a atteint, par endroit, comme à la cité Krim Belkacem, un de la route du quartier Krim Belkacem s'est transformée en une rivière par la furie des eaux, arrachant même des plaques de bitume. F.M.

M'SILA

Un paysan meurt électrocuté à Magra

Mouad B.

La localité de Guechaïche, dans la commune de Magra, à 53 kilomètres du chef-lieu de la wilaya de M'sila, a été ébranlée en fin de semaine, par la mort subite par électrocution d'un

paysan J. L., âgé 42 ans. Selon ses proches, la victime s'affairait à réparer un moteur à eau se trouvant sur le bord d'un bassin plein alors que le courant n'a pas été auparavant débranché. Elle sera évacuée en urgence vers l'hôpital de Magra, mais le médecin ne fera que confirmer le décès. C'est un drame qui endeuille tout le village.

Mandat de dépôt pour agression à l'arme blanche

Présentés en fin de semaine devant le magistrat instructeur près le tribunal de M'sila, deux individus répondant aux initiales L.B., et S.S., âgés respectivement de 30 et 31 ans, ont été placés sous mandat de dépôt à la suite d'une

agression au couteau, trouble à l'ordre public, ivresse et vol opérés en plein centre ville de M'sila. Les éléments de la 5^e sûreté urbaine de M'sila a reçu un appel la dirigeant vers le pôle universitaire, où des passants venaient

d'être agressés par arme blanche. Sur place, aidée d'un témoin, qui donnera le signalement des agresseurs présumés, la brigade de police inspecta les environs et finit pas mettre la main sur les deux individus. M. B.

POUR COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES ET MENACES DE MORT PAR LE FEU Un individu placé sous mandat de dépôt

Les éléments de la 5^e sûreté urbaine de M'sila ont écrasé, la semaine passée, un individu, L.M., 31 ans, inculpé pour coups et blessures volontaires,

menaces de mort par le feu. En effet, cet individu a violement agressé sa sœur, ce qui a nécessité son transfert en urgence vers l'hôpital. Une enquête a

immédiatement été ouverte et une opération de recherche a été déclenchée, lors desquels ces mêmes éléments ont réussi à intercepter le mis en cause,

présenté devant le magistrat instructeur près le tribunal de M'sila qui a ordonné sa mise sous mandat de dépôt. M. B.

l'ampleur du désastre rappellent que cette décharge «en violation de tous les textes et lois en vigueur et plus particulièrement la loi n°03-10 relative à la protection de l'environnement, est devenue une source de dangers multiples, comme les émanations d'odeurs nauséabondes, de lieu de regroupement des animaux errants et de bien d'autre rongeurs, qui constituent une menace permanente». «Elle n'est pas loin

de nos habitations, elle est juste à 3 kilomètres de la ville», disent-ils. «Des tonnes de détritus, des plaques d'amianté, des déchets industriels, matelas et autres. Les autorités doivent nous aider», lâche un citoyen. «Il faut que le directeur de l'environnement voit la situation», ajoute un autre.

Les citoyens se demandent aussi qu'en est-il du projet du Centre d'enfouissement

technique des ordures prévu à Boudzenzire qui sera affecté au traitement des ordures ménagères de trois communes de la région à savoir Slim, Tamsa et Djebel M'Saad?

Dans ce sens, un appel a été adressé par les habitants de Slim, à tous les responsables pour les interroger sur cette situation et leur faire reporter toute la responsabilité des conséquences qui pourraient en découler. M. B.

La baisse des prix des viandes blanches, due à une hausse sensible de l'offre, «ne doit pas freiner la production», a indiqué, jeudi, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, M. Rachid Benaïssa, rassurant les éleveurs que la demande allait augmenter davantage.



VIANDES BLANCHES: La baisse des prix ne doit pas freiner la production

«On constate actuellement une forte production et disponibilité des viandes blanches à des prix intéressants pour le consommateur. Il faut encourager cette tendance», a suggéré le ministre qui s'est réuni avec le comité interprofessionnel de la filière avicole.

Après avoir atteint des sommets durant l'année 2012, les prix des viandes blanches (poulet et dinde) connaissent depuis plus de trois mois une baisse sans précédent, suscitant l'inquiétude des éleveurs.

Selon les chiffres du conseil, la production des viandes blanches a augmenté de plus de 33% cette année par rapport à 2012, passant de 600 000 tonnes à 800 000 tonnes prévues pour 2013.

En réaction aux craintes exprimées par l'interprofession quant aux conséquences de la baisse des prix, le ministre a souligné que son secteur tablait sur une production de 1,1 million de tonnes à court terme, soit un niveau de consommation annuelle par habitant de 30 à 40 kg contre 20 kg actuellement.

Pour produire ces quantités, les reproducteurs de poussins chair doivent mettre sur le marché quelque 20 millions de poussins par semaine au lieu de 14 millions actuellement.

«La filière doit tirer profit de ces indices pour augmenter encore plus la production et se structurer davantage en vue de résister à n'importe quel dysfonctionnement et concurrence», a estimé le ministre faisant référence à l'ouverture du marché aux autres

pays dans le cadre des zones de libre échange et de l'OMC.

A la demande de l'interprofession de reconduire l'exonération des matières premières de droits de Douane et de TVA, pour une année supplémentaire, M. Benaïssa a posé aux professionnels la condition de s'engager à structurer la filière pour garantir sa durabilité.

«La reconduction de l'exonération suppose l'engagement des professionnels à pérenniser la filière. Si les conditions sont réunies pour structurer l'activité, le ministère défendra cette mesure», a dit le ministre.

Suite au renchérissement des prix du maïs et du soja sur le marché international, deux matières représentant 80% de l'aliment avicole, les pouvoirs publics ont supprimé les droits de douane et la TVA sur ces matières importées. Cette décision prise en octobre 2012 pour sauver la filière avicole d'une crise redoutée, est valable jusqu'au 1^{er} août prochain. Au cas où la suppression n'est pas reconduite, le comité interprofessionnel souhaite, au moins, la réduction de la TVA à 7% au lieu du taux initial de 17%.

Il est temps de professionnaliser la filière

Par ailleurs, la chute des prix des produits de la volaille et l'explosion de l'offre a lancé un débat sur la professionnalisation de cette filière qui doit désormais améliorer la qualité de l'élevage afin de diminuer les coûts de production. La majorité des élevages avicoles se font de façon archaïque

et informelle ce qui explique le taux de mortalité élevé. L'indice de consommation en alimentation est jugé aussi excessif. «Le professionnel doit améliorer la productivité en se hissant aux standards internationaux», affirme le président du comité M. Laïdouni.

Pour produire un kilo de viande, l'indice de consommation se situe entre 1,7 et 1,9 kg d'aliment dans les pays voisins contre 2,5 kg en Algérie, alors que le taux de mortalité varie entre 2 à 3% dans les autres pays développés contre 20% de l'effectif chez un éleveur algérien. «Le prix actuel du poulet (30 DA/kg vif) aurait dû être rentable pour les éleveurs s'ils avaient amélioré leurs performances», souligne ce professionnel.

La conjoncture que traverse la filière est considérée comme étant «une opportunité» pour créer les conditions d'un développement durable de l'aviculture algérienne, estiment les professionnels.

L'interprofession multiplie les réunions de sensibilisation des éleveurs pour moderniser leurs bâtiments et intégrer le circuit formel de l'activité, alors que les abattoirs privés sont appelés à adhérer au système de régulation en procédant à l'abattage massif pour absorber le maximum de production et soulager les éleveurs. Pour éviter à la filière de paître de la chute des prix, l'interprofession va sensibiliser les éleveurs à constituer des groupements d'intérêts communs pour travailler dans la coordination.

INDUSTRIE

M. Rahmani procède à la relance d'unités industrielles à Djelfa

Des unités industrielles ont été relayées jeudi à Djelfa à l'occasion d'une visite du ministre de l'Industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, M. Chérif Rahmani, et devraient générer plus de 800 postes d'emploi directs.

Dans la daïra de Aïn Ouessara, 100 km au nord de Djelfa, M. Rahmani a donné le coup d'envoi pour la reprise d'activité d'une filiale de l'entreprise nationale des industries électronique (Enie), après un arrêt qui aura duré 15 ans.

Cette usine devrait accélérer la cadence de sa production d'équipements médicaux électroniques et passer d'une capacité de 19 000 unités actuellement à 28 500 unités en 2017, a-t-on appris sur

place. Le ministre a visité, dans la même localité, une nouvelle unité de fabrication de transpalettes et de sous-traitance mécanique qui devrait contribuer à la création de 20 postes d'emplois.

A Hassi Babbah, 50 km au nord de Djelfa, M. Rahmani a donné le coup d'envoi d'un projet de création d'une unité du groupe de l'industrie du papier et de cellulose, qui devrait entrer en activité à l'horizon 2016, avec la création de 100 postes d'emploi.

Au chef-lieu de la wilaya, le ministre a présidé une cérémonie de lancement des travaux de réalisation d'une usine de ciment, d'un investissement de l'ordre de 2 milliards et 700 millions DA. Cette usine devrait entamer son activité en

2014 et créer 216 postes d'emploi.

Sa réalisation devrait également contribuer à améliorer la distribution du ciment dans la wilaya, dont les besoins sont estimés à 120 000 tonnes par an.

Au niveau de la zone industrielle de la wilaya, M. Rahmani a donné le coup d'envoi de la réalisation d'une unité de transformation métallique, un investissement d'un montant de 4 milliards et 500 millions DA, avec la perspective de générer 150 emplois directs.

Le ministre s'est enquis de la situation de son secteur dans cette wilaya, qui compte 22 zones d'activité.

Les responsables de l'antenne locale de l'Agence nationale d'intermédiation

et de régulation foncière (Anifre) ont expliqué, dans un exposé, les détails du projet de la réalisation de la zone industrielle de Aïn Ouessara, d'une superficie de 400 ha.

M. Rahmani a insisté, dans ce contexte, sur la nécessité de réaliser ce projet conformément aux normes internationales, avec sa dotation de tous les équipements et infrastructures nécessaires. Le ministre a, par ailleurs, indiqué que l'usine de ciment, au sud de la wilaya, devrait être relancée dans «les prochaines semaines», expliquant que le retard accusé dans ce projet est dû essentiellement à des contraintes liées au financement.

APS

BDL: Forte hausse des crédits à l'économie en 2012

Les crédits accordés en 2012 par la Banque de développement local (BDL) pour le financement de l'économie ont avoisiné 260 milliards DA, en forte hausse par rapport à l'année précédente, selon des chiffres présentés jeudi lors d'une conférence de presse.

Les financements accordés à l'économie par cette banque spécialisée dans l'accompagnement des petites entités économiques ont ainsi atteint 259,5 milliards DA en 2012 contre 164,2 milliards l'année précédente, soit une progression de 58%, indique le directeur général adjoint de la BDL, Lahouari Rahali, lors de cette conférence de presse animée par le PDG de la banque, Mohamed Arselane Bachetarzi.

Les secteurs de l'industrie, du BTP, du tourisme et des transports, considérés comme créateurs de valeur ajoutée, ont représenté 66,2% de ces crédits avec un financement global de l'ordre de 172,8 milliards DA, a indiqué M. Lahouari.

Selon le même responsable, les crédits à court terme, généralement destinés à la couverture du commerce extérieur, représentent 75% de ces financements (124,33 mds DA), en progression de 31% par rapport à l'exercice précédent.

Par contre ceux à moyen et long termes, qui constituent 25% de la totalité des crédits attribués en 2012 (39,92 mds DA) ont connu une évolution soutenue de 45% par rapport à 2011.

En outre, la valeur des crédits accordés au cours du premier trimestre 2013 a atteint 76,44 milliards DA, nettement supérieure par rapport à tout l'exercice 2007 (73,75 mds DA).

En ce qui concerne le financement des dispositifs de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej, Angem, Cnac), 36,93 milliards DA ont été accordés par la BDL en 2012, dont 23,04 milliards dans le cadre de l'Ansej, 12,34 milliards pour la Cnac et 1,5 milliard pour l'Angem.

Ceci représente une légère baisse par rapport à l'année 2011 où 43,98 milliards DA étaient accordés, dont 28,6 milliards pour le dispositif Ansej, 14,31 milliards pour la Cnac et 1,07 milliard pour l'Angem, selon les chiffres avancés par M. Lahouari.

Pour les trois premiers mois de l'année en cours, 6,8 milliards DA ont été accordés dans le même cadre, dont 4,17 milliards pour l'Ansej, 2,18 milliards pour la Cnac et 439 millions DA pour le dispositif Angem. S'agissant des crédits accordés dans le cadre du crédit immobilier, 8,61 milliards DA ont été attribués en 2012, en hausse par rapport à l'année précédente qui a vu l'octroi de 7,07 milliards et 2010 (5,22 mds DA).

Lors du premier trimestre 2013, 1,48 milliard de dinars ont été accordés par la BDL. Concernant la promotion immobilière, 21 dossiers ont été approuvés par la BDL en 2012 pour un financement total de 8,46 milliards de dinars contre 1,21 milliard en 2011. Les trois premiers mois de 2013 ont connu l'octroi de 2,3 milliards DA, soit presque le double par rapport à l'année 2011.

Par ailleurs, la Financière algéro-européenne de participation (Finalep) sera prochainement relancée avec l'entrée dans son capital d'un partenaire sud-africain de renommée internationale, a affirmé à l'APS en marge de la conférence de presse le directeur général de cet établissement.

La Finalep a été créée en 1991 à l'initiative de la BDL et du Crédit populaire d'Algérie (CPA) en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) pour promouvoir le capital investissement.

CANCER DE LA PEAU

Faut-il enlever les grains de beauté ?

Pourquoi vos grains de beauté méritent d'être surveillés avec attention et vérifiés par un dermatologue ?

1. Apprenez à regarder vos grains de beauté

Les grains de beauté ou naevus (leur nom scientifique) sont des tumeurs bénignes, de pigments de mélanine, qui nous donnent notre couleur de peau, qui s'amascent et peuvent être marron clair, foncé, voire incolore, poils ou non.

Le grain de beauté a cette malheureuse particularité qu'il peut être confondu avec un début de mélanome.

Tous deux se ressemblent terriblement mais comme le mélanome est un cancer de la peau, plus il est détecté de façon précoce, mieux on peut le prendre en charge, le traiter et le guérir.

Le détecter permet surtout de ne pas le laisser s'étendre à d'autres parties du corps en créant des métastases.

Pour l'Institut national du cancer, il est donc nécessaire de s'autodiagnostiquer : asseyez-vous devant un miroir, regardez votre corps, votre peau, ce qui change, ce que vous connaissez déjà... Essayez de faire ce petit examen tous les trois mois au moins. Là vous pourrez vous rendre compte si un grain de beauté a changé, grossi, modifié sa couleur...

La règle de l'ABCD

C'est la règle simple, imaginée par l'Institut national du cancer, pour vérifier vos grains de beauté.

A comme Asymétrie. Le grain de beauté doit avoir une forme assez ronde et pas asymétrique comme s'il y avait deux moitiés non reliées.

B comme Bords dentelés. Il devrait avoir des formes assez régulières, avec des frontières définies, pas floues.

C comme Couleur homogène. Un grain de beauté est de façon générale marron avec diverses teintes mais elles doivent rester uniformes sur l'ensemble de la surface, il est intrigant qu'il soit à la fois brun clair, foncé et rose.

D comme Diamètre. S'il est en augmentation, on doit se demander pourquoi et s'en préoccuper si le diamètre devient su-



périeur à 6mm.

E comme Evolution. Si la tâche, le grain de beauté que vous avez est en évolution, alors, il faut consulter un médecin, qui vous connaît bien ou un dermatologue et lui préciser les changements remarqués.

2. Grains de beauté: quand il faut les enlever

Même si le grain de beauté est bénin, l'intervention du dermatologue est parfois nécessaire. Soit parce qu'esthétiquement il prend une part trop importante et focalise l'attention sur une partie du visage, du cou, soit parce qu'il est sur le trajet d'une bretele de lingerie, au niveau de la ceinture ou d'un bijou. Là, il peut s'irriter, devenir gênant. Ou tout simplement parce qu'il commence à démanger.

Comment se passe l'ablation?

Sous anesthésie locale, en quelques minutes, le dermatologue enlève le grain de beauté au bistouri avant de le faire examiner en laboratoire. Il ne peut effectuer l'ablation au laser car il est essentiel de rester au plus près de l'amas tubéreux et d'en mesurer la profondeur en cas de besoin. «Ces interventions sont toujours faites selon les lignes de tension cutanées, et en fonction de leur orientation, pour minimiser l'impact cicatriciel. On peut s'appuyer sur des rides existantes pour masquer des traits de coupe. Dans tous les cas, le dermatologue prend en compte la dimension du préjudice esthétique» explique le dermatologue. Selon la nature de la peau et sa propre capacité à cicatrizer cela sera quasiment sans traces.

Grains de beauté sous surveillance

L'important est de pouvoir analyser la nature de l'amas de cellules pour savoir s'il s'agit toujours d'un naevus ou si on a affaire à un mélanome et donc un début de cancer de la peau.

L'exposition au soleil dans son enfance, sans protection, peut avoir des répercussions plus tard, laissant apparaître des tâches de peau qui peuvent un jour devenir des mélanomes.

Ne négligeons pas, non plus, les risques liés à l'exposition aux UV : cabines, coups de soleil... On ne le répétera jamais assez : on peut avoir une jolie peau bronzée sans se mettre en danger avec les rayonnements solaires ! Pour cela, suivez les règles de sécurité solaire : vos grains de beauté vous diront merci !

Le cancer de la peau favorisera l'apparition d'autres cancers

D'après une étude qui a duré environ 20 ans, il existerait un lien entre le cancer de la peau et le développement ultérieur d'autres cancers. Le cancer de la peau serait lié à un risque plus élevé d'autres cancers. Selon une nouvelle étude publiée par le journal *PLOS Medicine* le 23 avril, les personnes atteintes d'un cancer de la peau «basique» (non-mélanome) ont plus de chance de souffrir à nouveau d'un cancer dans leur vie.

Pour les femmes, ce risque augmente de 26% comparé aux personnes qui n'ont pas eu de cancer de la peau, alors que pour les hommes, cette augmentation se limiterait à 15%. Les 150 000 personnes qui ont participé à cette étude

ont été suivies pendant plus de 20 ans. Selon le professeur d'épidémiologie Anthony Alberg, cité par le site spécialisé LiveScience, le risque accru de cancer observé dans l'étude n'est pourtant pas assez élevé pour justifier une recommandation particulière de dépistage du cancer chez les personnes atteintes d'un cancer de la peau, même si la question mérite d'être posée.

En effet, la raison pour laquelle les risques de cancers augmentent n'est pas claire. Pour Anthony Alberg, l'équipe de chercheurs soupçonne la machinerie cellulaire impliquée dans la réparation de l'ADN de mal fonctionner chez certaines personnes.



Nutrition : zoom sur... la moutarde

Elle relève savamment salades et plats avec une pointe de piquant. Mais comment s'y retrouver entre des produits proches mais forts différents sur le plan de leur composition et de leur valeur nutritionnelle ?

1. La moutarde, c'est quoi exactement ?

Fabriquée il y a déjà 3 000 ans en Chine, elle est élaborée à partir des graines d'une crucifère. Macérées dans un mélange (vin, moût de raisin, vinaigre, eau), elles sont broyées puis tamisées, de façon à obtenir un aspect crémeux jaune. En France, elle a fait son entrée à la table des ducs de Bourgogne au XIV^e siècle, et sa fabrication est réglementée depuis l'an 1390 !

Peut-on y être allergique ?

C'est la quatrième allergie chez l'enfant, et elle se déclare généralement avant 3 ans, sans suite à une exposition in utero ou précoce (certains petits pots pour bébé en contiennent, sous le terme «épices» ou «condiments»). Elle disparaît vers l'âge de 7 ans dans la moitié des cas. Chez l'adulte, on peut avoir des réactions violentes type choc anaphylactique (réaction allergique grave).

Certaines moutardes contiennent des sulfites - en fait des conservateurs (E 220 à E 228) - qui peuvent déclencher des réactions d'intolérance (maux de tête, démangeaisons) chez les personnes sensibles. La grande majorité des sulfites de notre alimentation (plus de 70%) est apportée par le vin mais si vous êtes concerné, choisissez des moutardes bio, ou garanties sans additif ni conservateur.

2. Forte, douce, à l'ancienne...

Quelles différences ?

• La moutarde de Dijon est obtenue à partir de deux types de graines uniquement : les noires et/ou les brunes. C'est la seule à bénéficier des appellations «forte» ou «extraforte». La moutarde douce est faite avec les mêmes graines, ainsi que de la moutarde blanche, moins piquante. Elle peut contenir des sucres (saccharose ou dextrose).

La moutarde à l'ancienne est élaborée avec des graines simplement broyées grossièrement après macération. Elle est naturellement moins piquante que la moutarde «fine».

Est-ce un condiment light ?

Si les moutardes de Dijon et à l'ancienne sont naturellement light (environ 150 Cal pour 100 g, soit 7,5 Cal par cuillère de 5 g, avec 0,5 g de gras), d'autres contiennent des ajouts d'huile assez impressionnantes. Ainsi, la «mi-forte» d'Amora accuse 33 g de graisses pour 100 g, et la «Fins gourmets» de Maille, 44 g pour 100 g ! Idem pour la «veloutée douce et onctueuse» (Maille), où la moutarde ne représente que 35% de la composition, immédiatement suivie d'huile. Vérifiez les ingrédients pour être sûr que vous n'achetez pas un produit proche d'une mayonnaise ! Et n'abusez pas des quantités, c'est un produit très salé.

Pourquoi ça pique ?

À cause d'une réaction chimique lors du broyage entre des composés de la graine et le liquide. Selon les variétés, le piquant sera plus ou moins prononcé... Comme il s'agit d'un composé volatil, mieux vaut conserver la moutarde au réfrigérateur, dans un pot fermé. De même, le piquant disparaît après cuisson.

Grain de beauté

Les questions que l'on n'ose pas poser au dermatolo

Il pique, il gratte, il a une forme bizarre... Un grain de beauté peut vite nous faire tourner en bourrique. Doit-on pour autant s'inquiéter ? Check-up complet.

1. Un mélanome, c'est un grain de beauté dangereux ?

Non, penser qu'un mélanome est un grain de beauté malin est une idée reçue. Un mélanome est une forme de cancer de la peau qui provient de la dégénérescence des cellules pigmentaires de la peau, les mélanocytes. Un mélanome apparaît sur un grain de beauté existant dans seulement 10% des cas.

Comment savoir si c'est le cas ?

On apprend à repérer tout changement d'un grain de beauté existant ou apparition d'une nouvelle lésion cutanée. Un grain de beauté suspect qui a changé de taille, de forme ou de couleur, ou qui vous semble tout simplement bizarre par rapport aux autres peut cacher un mélanome. Dans le doute, on consulte un dermatologue.

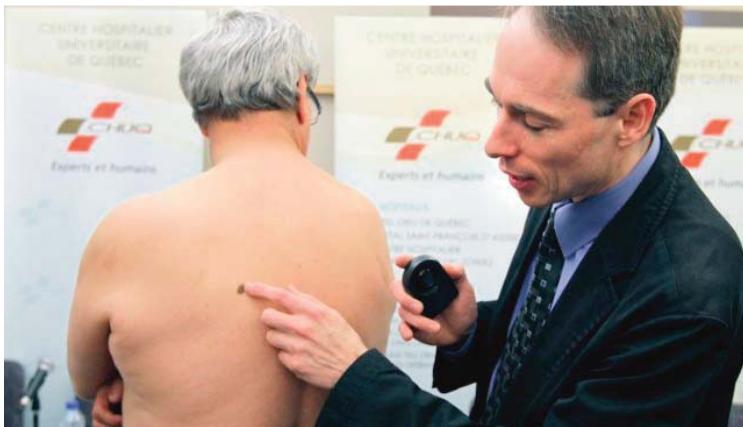
C'est grave si on s'arrache un grain de beauté ?

Non, s'arracher un grain de beauté ne provoque pas de cancer de la peau ! S'arracher un grain de beauté qui n'est pas un mélanome n'est pas grave, si on est sûr qu'il ne s'agit pas d'un mélanome. Un grain de beauté étant naturellement bénin, cela ne présente pas de risques si on s'en arrache un.

Un grain de beauté qui pique ou qui saigne, il faut s'en méfier ?

Encore une fois, si on ne sait pas s'il s'agit d'un grain de beauté ou d'un mélanome, il est préférable d'aller le montrer à un spécialiste qui saura déterminer s'il s'agit d'une lésion bénigne ou d'un mélanome.

Si ce qui saigne ou pique a l'apparence d'une tache noire,



s'éteint sur la peau, présente des contours irréguliers, il est préférable de le montrer à un dermatologue. La règle ABCD (asymétrie, bord, couleur, diamètre) est utile pour identifier un grain de beauté suspect.

2. Grain de beauté : plus de risques de mélanome si on a la peau claire ?

Si on a la peau claire, on augmente ses risques d'avoir un grain de beauté suspect ?

Exact. Les personnes qui ont les cheveux blonds, roux ont une peau blanche qui a tendance à ne pas bronzer. Le teint clair est un facteur de risque tout comme le fait d'avoir les yeux verts ou bleus.

Plus on a de grains de beauté, plus on a de risques d'avoir un mélanome ?

Le nombre de grains de beauté fait partie des facteurs de risque effectivement. On consi-

dère qu'au-delà de 40 grains de beauté, le risque d'apparition d'un mélanome augmente. De manière générale, plus on a de grains de beauté, plus le risque augmente.

Les coups de soleil et brûlures dans l'enfance constituent-ils un facteur de risque supplémentaire d'avoir un mélanome ?

Absolument. L'exposition solaire excessive et sans protection à des heures d'ensolleillement maximum, entre 11h et 16h, est un facteur prédisposant au mélanome. D'autant plus si on a eu des brûlures et des coups de soleil à répétition. D'où l'importance de bien se protéger des UV (naturels ou artificiels, les cabines UV sont aussi dangereuses) avec des vêtements, un chapeau et des lunettes filtrantes. On n'oublie pas la crème solaire et pas que lorsque l'on est à la plage. Ça vaut aussi quand on fait un jogging dehors ou qu'on s'occupe dans son jardin.

A quel âge on commence à regarder ses grains de beauté ?

La plupart des grains de beauté surviennent entre 5-6 ans et la puberté. On conseille de faire un premier bilan à la puberté.

C'est difficile de surveiller ses grains de beauté sans l'œil expert d'un dermatolo ?

Non, les dermatologues recommandent d'ailleurs de s'auto-examiner quatre fois par an.

On se met nu devant une glace et on inspecte ses grains de beauté partout sur le corps, même le cuir chevelu. Avec l'aide d'un petit miroir, on regarde attentivement la plante des pieds, entre les orteils, le sillon interfessier, sous les ongles, derrière les oreilles, sous les plis, etc. Bref, toutes les zones cachées auxquelles on ne pense pas spontanément.

Cet auto-examen ne remplace toutefois pas la visite annuelle chez son dermatologue.

4

secrets pour une peau saine

Rien de plus efficace qu'un bon nettoyage pour retrouver un épiderme souple et éclatant. Découvrez les 4 secrets pour réussir parfaitement cette opération beauté !

1. Démaquillez-vous

Même si la peau n'est pas fardée, le visage est en permanence exposé à la pollution et aux poussières... En retirant ces impuretés, vous pourrez «travailler» sur une base parfaite-ment propre. Utilisez un lait si vous avez la peau sèche, une mousse si elle est plutôt grasse, puis massez du bout des doigts, par mouvements circulaires.

2. Pensez à la lotion

Une fois la peau bien rincée, séchez-la pour éviter une déshydratation. Puis utilisez une lotion (ou une eau florale). Elle permet de préparer le visage au soin suivant, d'éliminer les dernières impuretés et d'éviter l'effet irritant du calcaire sur l'épiderme.

3. Gommez

Le produit enlève les cellules mortes et le massage stimule la microcirculation. Choisissez un gommage enzymatique, dont les actifs doux «grignotent» les impuretés, si vous avez la peau sèche, ou une formule à grains si votre épiderme est un peu épais.

4. Purifiez

Pour ouvrir et nettoyer les pores, réalisez un sauna facial. Dans un bol d'eau chaude, versez trois gouttes d'huiles essentielles (lavande et mandarine pour une peau normale, camomille et rose si elle est sèche, citron et eucalyptus si elle est grasse). Protégez le contour des yeux avec un peu de crème hydratante.

UNESCO - ALGÉRIE

Le Prix Unesco-Sharjah pour la culture arabe décerné à l'Algérien Mustapha Chérif

Le Prix Unesco-Sharjah pour la culture arabe 2013 a été décerné jeudi soir à Paris à l'intellectuel et universitaire algérien Mustapha Chérif, lors d'une cérémonie présidée par la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova.

L'essayiste et ancien ministre algérien a été déclaré en mars dernier lauréat du Prix Unesco-Sharjah pour la culture arabe pour ses «contributions, trente ans durant, à la promotion de la culture arabo-musulmane et au dialogue interculturel».

Dans une allocution prononcée devant un parterre composé essentiellement de personnalités diplomatiques, d'intellectuels et de représentants de médias arabes et occidentaux, Mme Bokova a rendu un vibrant hommage au lauréat algérien qui, a-t-elle affirmé, a «toujours œuvré pour la culture d'ouverture se faisant ressentir».

«L'intellectuel Mustapha Chérif a hautement contribué, à travers des ouvrages dont les titres parlent d'eux-mêmes, à la compréhension du monde arabo-musulman. J'en suis profondément reconnaissante», a indiqué la directrice générale de l'Unesco.

Visiblement ému, le lauréat algérien a affirmé que cette distinction l'honorait et, à travers sa personne, honore son pays l'Algérie. «Cette distinction marque une étape essentielle et décisive dans mon inlassable chemin pour le vivre ensemble, la coexistence et la recherche d'une civilisation commune», a-t-il déclaré à l'APS.

Pour l'intellectuel, cette consécration «démontre que l'Algérie, carrefour des civilisations, a été toujours à la pointe de la pensée qui favorise l'humanisme, le vivre ensemble et le dialogue interculturel dans l'intérêt général de l'humanité».

Proposé par la délégation permanente algérienne à l'Unesco, M. Chérif a été désigné lauréat par un jury international et distingué ex-aequo avec l'Arab British Centre du Royaume-Uni. Il a été choisi parmi 35 candidatures -14 non arabes et 21 arabes, de 17 pays dont plusieurs participaient au Prix pour la première fois.

Le récipiendaire algérien est présentement professeur à l'Université d'Alger et directeur de Master en civilisation musulmane à l'Université de Catalogne, en Espagne. Il est aussi l'auteur d'ouvrages sur les thèmes de la culture, de l'éducation et du dialogue interculturel dont «L'islam à l'épreuve du temps», «Islam tolérant ou intolérant» et «Rencontre avec le pape».

Tout récemment, la Fondation italienne Ducci lui a attribué le «Prix Ducci pour la culture de la paix» 2013 en considération de son engagement dans la valorisation du dialogue interculturel et inter-religieux, et en récompense de son «œuvre concrète de promotion de connaissance réciproque» et ses «efforts pour la recherche d'une culture de la paix durable entre les cultures».

Doté de 60 000 US \$, à répartir à parts égales entre les deux lauréats, le prix Unesco-Sharjah a été créé en 1988 pour marquer la désignation de la ville émiratie de Sharjah capitale culturelle de la région arabe.

C'est sur proposition du gouvernement de l'Emirat de Sharjah et du roi Cheikh Sultan bin Mohammed Al-Qassimi, que l'Unesco a créé en 2001 ce prix qui récompense chaque année deux lauréats à personnalités, groupes ou institutions qui ayant œuvré, par leur travail et leurs réalisations exceptionnelles, à la diffusion d'une meilleure connaissance de l'art et de la culture arabes.

C'est la deuxième fois qu'un intellectuel algérien se voit décerner une telle distinction. Le regretté romancier et journaliste Tahar Ouettar l'avait reçue en 2005.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

Il y a dans le monde un besoin criant de dialogue et de compréhension entre les cultures

La directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, a estimé que le dialogue «authentique» entre les cultures continue de faire défaut en ce XXI siècle et que l'incompréhension demeurera tant que les outils d'amorcer ce dialogue ne sont pas encore identifiés.

«Il y a dans le monde un besoin criant de mieux se comprendre, de vivre non plus seulement côté-à-côte, mais véritablement ensemble, dans un monde globalisé, à la fois connecté et fragmenté», a-t-elle déclaré lors de la cérémonie de remise de la 11ème édition du Prix Unesco-Sharjah, jeudi soir, au siège de l'organisation onusienne à Paris à l'universitaire algérien Mustapha Chérif et à l'Arab British Centre.

Pour la directrice de l'Unesco, le dialogue est un mot que l'on répète partout, à tel point que «sa valeur et sa signification s'émoussent parfois». «La question centrale que nous posons ce soir, celle à laquelle nous voulons aider à répondre, ce n'est pas tellement «qu'est-ce que le dialogue?». C'est plutôt: «comment le dialogue?», a-t-elle souligné. Tout en se félicitant d'honorer un lauréat «exceptionnel», Mme Bokova a reconnu en le lauréat algérien celui qui a été «toujours au lieu où les cultures se rencontrent, mu par la volonté de jeter des passerelles entre les peuples pour une compréhension et un enrichissement mutuels». «Il propose, dans ses œuvres dont les titres parlent d'eux-mêmes, des outils pour comprendre ce monde, pour faire revivre ce qu'il appelle «l'esprit de l'Andalousie», a-t-elle ajouté.

Le président du jury international du Prix Unesco-Sharjah, Stephen Humphreys, s'est dit, de son côté, «frappé par le travail extrêmement impressionnant» du lauréat algérien. «Ce dernier a dû cesser de manger et de dormir pour pouvoir réaliser un tel travail», a-t-il dit, précisant que dans son choix, le Jury a arrêté deux critères fondamentaux: «l'excellence et l'inattendu». «En toute impartialité, nous avions cherché, dans les candidatures reçues, les personnes ayant

des contributions dans la diffusion de la culture arabe, mais aussi celles qui seront à même de continuer à véhiculer cette culture», a-t-il affirmé.

La consécration d'un parcours de 30 ans

En recevant son prix des mains de la directrice générale de l'Unesco, Mustapha Chérif a remercié l'organisation onusienne et l'Emirat de Sharjah pour cette haute distinction qui, a-t-il dit, «l'honneur et, à travers sa personne, honore son pays, l'Algérie». «Ce prestigieux prix (a) récompense, aujourd'hui, mon inlassable parcours des trente dernières années et ma vocation d'intellectuel passeur entre les deux rives», a indiqué l'intellectuel algérien pour qui cette reconnaissance internationale témoigne de l'expression des «nobles principes fondamentaux» de paix de l'Unesco en «harmonie» avec les valeurs de la culture arabe et du patrimoine de son pays. Il a affirmé que ce sont ces valeurs qui inspirent son action, estimant que «toute culture d'avenir qui touche les cœurs et la raison est une culture du dialogue, de l'interconnaissance et de la coexistence».

Esquissant une réponse au thème de la 11ème édition du Prix «Quel avenir pour la culture arabe en ce XXIe siècle?», M. Chérif a souligné que la culture arabe «résiste au temps et représente une chance pour faire reculer l'uniformisation (...) elle se veut une culture de l'éthique et de la transversalité, qui puise dans le monotheïsme, l'humanisme et l'ancestral».

Proposé par la délégation permanente algérienne à l'Unesco, M. Chérif a été désigné lauréat par un jury international et distingué ex-aequo avec l'Arab British Centre du Royaume-Uni. Il a été choisi parmi 35 candidatures -14 non arabes et 21 arabes-, de 17 pays dont plusieurs participaient au Prix pour la première fois. Le récipiendaire algérien est présentement professeur à l'Université d'Alger et directeur de Master en civilisation musulmane à l'université de Catalogne, en Espagne. Il est aussi l'auteur d'ouvrages sur les thèmes de la culture, de l'éducation et du dialogue interculturel dont «L'islam à l'épreuve du temps», «Islam tolérant ou intolérant» et «Rencontre avec le pape».



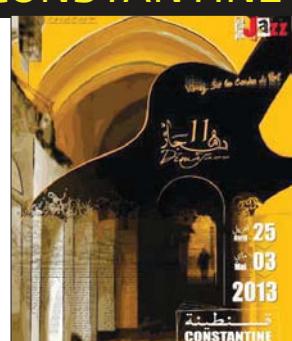
en Espagne. Il est aussi l'auteur d'ouvrages sur les thèmes de la culture, de l'éducation et du dialogue interculturel dont «L'islam à l'épreuve du temps», «Islam tolérant ou intolérant» et «Rencontre avec le pape». Récemment, la Fondation italienne Ducci lui avait attribué le «Prix Ducci pour la culture de la paix» 2013, en considération de son engagement dans la valorisation du dialogue interculturel et inter-religieux, et en récompense de son œuvre concrète de promotion de connaissance réciproque» et ses «efforts pour la recherche d'une culture durable entre les cultures».

Doté de 60.000 dollars US, à répartir à parts égales entre les deux lauréats, le prix Unesco-Sharjah a été créé en 1988 pour marquer la désignation de la ville émiriale de Sharjah Capitale culturelle de la région arabe. Et c'est sur proposition du gouvernement de l'Emirat de Sharjah et du roi Cheikh Sultan bin Mohammed Al-Qassimi, que l'Unesco a créé en 2001 ce prix récompensant chaque année deux lauréats -personnalités, groupes ou institutions- ayant œuvré, par leur travail et leurs réalisations exceptionnelles, à la diffusion d'une meilleure connaissance de l'art et de la culture arabes. C'est la deuxième fois qu'un intellectuel algérien se voit décerner une telle distinction. Le regretté romancier et journaliste Tahar Ouettar l'avait reçue en 2005.

FESTIVAL DIMAJAZZ 2013 À CONSTANTINE

C'est parti !

La onzième édition du festival culturel international de jazz, Dimajazz, a été ouverte, jeudi soir au théâtre régional de Constantine (TRC), dans une ambiance très «soul music», en présence d'un public nombreux. Dès 21h, les treize membres du groupe Soul Family, tout de noir vêtus, entrent sur scène, interrompant l'impatience du public. Deux heures durant, dans une ambiance festive, l'assistance est bercée au rythme de la musique soul, du jazz et du blues, dont des succès du grand Ray Charles, surnommé «The Genius» et des chansons d'Eddy Floyd. Avec sa voix puissante et sa présence imposante sur scène, la soliste Tori Robinson donne un avant-goût de la soirée avec «I was blind, but now I see». (J'étais aveugle, mais là, je vois), dans un genre de musique Gospel (chants religieux), un genre qui a bercé son enfance à Miami. La salle s'est enflammée, le public accueille l'entrée avec un tonnerre d'applaudissement, et l'ambiance monte d'un cran. Le show est des plus captivants. Joniece Jamison, Ange Fandoh



ponts un événement culturel international, classé parmi les plus importants dans le monde par l'UNESCO». Un festival qui semble en tous cas bien parti pour justifier une nouvelle fois la réputation qui est désormais la sienne. Les soirées du 13ème Dimajazz, placées cette année sous le signe «pour la paix, pour la liberté», se poursuivront jusqu'au 3 mai prochain avec un programme riche et diversifié et une constellation d'artistes qui s'évertueront à décliner toutes les «écoles» et influences du jazz.

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

La pression toujours maintenue sur le Maroc

Kamel Cherif

La résolution adoptée par le Conseil de sécurité jeudi dernier sur le Sahara occidental appellent à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permet l'autodétermination du peuple du Sahara occidental maintient la pression sur le Maroc.

Cette pression est davantage accentuée dans la mesure où l'ONU insiste sur l'importance de l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental occupé.

Même si le Maroc tente de tromper l'opinion publique interne et internationale sur les droits de l'homme, le royaume voit l'étau se resserrer contre lui, l'ONU ne lâchera pas prise. En ce sens, le Sahara occidental continue d'être considéré comme étant la dernière colonie d'Afrique et les négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario se poursuivront.

Un acquis pour le Sahara occidental qui continue de militier avec tous les moyens pacifiques contre la barbarie et violence de l'occupant. Il faut dire que le dernier rapport de l'envoyé spécial de l'ONU pour le Sahara occidental,



Christopher Ross, continue d'accabler le Maroc.

La réaction et le soutien de la communauté internationale sont autant d'éléments qui portent atteinte à la crédibilité du Maroc au plan international, en dépit de ses alliés colonialistes lesquels sont mis dans la gêne quand la question des droits de l'homme est évoquée dans les territoires occupés. L'activisme de plusieurs députés européens et d'organisations non-gouvernementales de par le monde, mènent une vie dure aux autorités marocaines.

Les rapports sur l'atteinte aux droits de l'homme dans les territoires occupés est une réalité tangible que les alliés colonialistes du Maroc ont du mal à admettre du fait du lobby qu'ils exercent au sein du Conseil de sécurité de

l'ONU. Il s'agit en fait d'une lutte d'intérêts qui finira par se retourner contre le Maroc.

La question du Sahara relevant de la décolonisation, l'isolement du Maroc en Afrique et notamment à l'Union africaine restent des affronts que le royaume tentent d'esquiver par le biais d'alliés qui ont des intérêts économiques à préserver au royaume où ils sont plus royalistes que le roi.

A cet effet, l'Algérie a toutes les raisons d'afficher sa satisfaction quant à la dernière résolution de l'ONU en ce sens que la lutte pacifique du Sahara occidental pour son autodétermination est plus que jamais consolidée. De par la constance de sa position, l'Algérie continuera d'apporter sa contribution à ce processus de décolonisation du Sahara occidental sous l'égide de l'ONU.

MALI - MAINTIEN DE LA PAIX

Feu vert du Conseil de sécurité pour une mission de maintien de la paix

Le Conseil de sécurité a donné jeudi son aval pour la création d'une Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma), et a également chargé le Secrétaire général de l'ONU de nommer un représentant spécial pour le Mali.

Selon la résolution adoptée par l'organe de décision de l'ONU, la Minusma sera composée de 12 600 Casques bleus et policiers, chargée à compter du 1^{er} juillet 2013 d'assurer la relève de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (Misma), menée par l'Union africaine (UA), et ce, pour la sécurité et la stabilisation au Mali «par tous les moyens nécessaires».

«Nous savons que la situation est plutôt volatile», a expliqué à la presse le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, après l'adoption de la résolution 2100 par les 15 membres du Conseil de sécurité.

Il ne s'agit pas d'une Mission de contre-terrorisme

Selon lui, «il ne s'agit pas d'une mission d'imposition de la paix ni d'une mission de contre-terrorisme, il s'agit plutôt d'une mission de stabilisation».

L'objectif de la Minusma,

a-t-il poursuivi, est d'aider l'Etat malien «à retrouver son autorité légitime sur l'ensemble de son territoire pour qu'il puisse assurer la protection de sa population. Il va s'agir de soutenir le processus politique au Mali en coordination étroite avec l'Union africaine et la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao)».

Le mandat de la mission comprendra les activités en cours de la Misma et du Bureau des Nations unies au Mali (Bunuma), pour faciliter les contacts entre le gouvernement malien et les groupes d'opposition qui souhaitent participer à l'élaboration d'une solution politique, et préparer les élections présidentielles et législatives en juillet.

«La Minusma comprendra jusqu'à 11 200 membres du personnel militaire, y compris des bataillons de réserve pouvant être déployés rapidement à l'intérieur du pays selon qu'il conviendra, et 1 440 membres du personnel de police», a affirmé le Conseil de sécurité, en demandant aux Etats membres de fournir des contingents et du personnel de police ayant les capacités et l'équipement nécessaires pour aider la Minusma à bien fonctionner et à bien s'acquitter de ses responsabilités.

«Les droits de l'Homme sont un élément central du mandat. Nous allons devoir vérifier que le personnel est suffisamment préparé et

pour une période initiale de 12 mois, mais les Casques bleus ne seront pas opérationnels avant le 1^{er} juillet 2013 mais «à condition que les principaux combats menés par les forces militaires internationales aux abords immédiats de la zone de responsabilité envisagée pour la Minusma ou dans cette zone auront cessé et que la capacité des terroristes de présenter une grave menace pour la population civile et le personnel international dans le voisinage immédiat de la zone d'opérations envisagée pour la Minusma ou dans cette zone aura été nettement réduite».

Les droits de l'Homme : un élément central du mandat

Dans ce sens, le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a expliqué que des rencontres sont prévues dans les jours à venir avec des pays susceptibles de contribuer avec des soldats et des policiers.

Il a souligné que certains des contingents militaires de Casques bleus potentiels étaient déjà adéquatement équipés, alors que d'autres ont besoin d'être «mis aux normes des Nations unies».

«Les droits de l'Homme sont un élément central du mandat. Nous allons devoir vérifier que le personnel est suffisamment préparé et

nous allons renforcer les formations dans le domaine des droits de l'Homme et du droit humanitaire international», a souligné M. Ladsous, ajoutant qu'il est exigé des membres du personnel «impeccables».

Par ailleurs, le Conseil de sécurité a autorisé M. Ban Ki-moon à prendre les mesures nécessaires pour veiller à la coopération entre missions, notamment entre la Minusma, la Mission des Nations unies au Libéria (Minul) et l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci), et à faire en sorte que des contingents et des biens soient transférés d'autres missions à la Minusma afin d'accroître l'efficacité et de réduire le coût des missions de la région d'Afrique de l'Ouest.

Les 15 membres du Conseil ont également chargé M. Ban de nommer sans tarder un représentant spécial pour le Mali et chef de mission de la Minusma, sous l'autorité générale duquel seront placées, dès la date de sa nomination, la coordination sur le terrain de toutes les activités de l'organisation et de ses institutions, fonds et programmes au Mali, qui fera usage de ses bons offices et coordonnera l'action de la communauté internationale.

APS

FRANCE - MALI

L'intervention militaire française a déjà coûté plus de 200 millions d'euros

L'intervention militaire française au Mali a déjà coûté plus de 200 millions d'euros au 11 janvier, a indiqué jeudi le porte-parole adjoint du ministère de la Défense ministère devant des journalistes.

«Le surcoût de l'opération Serval pour le budget de l'Etat est estimé à 91 millions d'euros pour le transport stratégique, notamment l'acheminement d'environ 4 500 soldats français dans le pays», a précisé le général Martin Klotz, lors du point de presse au ministère.

«S'y ajoutent 55 millions d'euros pour le paiement des soldes des militaires au titre des opérations extérieures (Opex) et 59 millions de dépenses de fonctionnement, de munitions ou de carburants», a-t-il ajouté.

Soit un total «de l'ordre de 200 millions d'euros», a souligné le porte-parole du ministère de la défense. Des crédits «d'un montant de 630 millions d'euros pour 2013» sont prévus dans le budget de la Défense pour financer les opérations extérieures.

Si le surcoût dépasse cette somme, le gouvernement débloque des crédits supplémentaires. L'armée française intervient au Mali depuis le 11 janvier, officiellement pour empêcher une avancée des terroristes vers le Sud, puis pour reconquérir le Nord du pays, aux mains de ces groupes terroristes.

Les surcoûts pour les opérations extérieures des armées françaises se sont élevés en moyenne à 870 millions d'euros par an depuis 2009, avec une pointe à 1 246 millions en 2011, dont 386 au titre de l'opération Harmattan en Libye, toujours selon la même source.

Le ministre français de la Défense entame une visite au Mali

Le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a entamé jeudi une visite dans la capitale malienne Bamako, première étape d'une mini-tournée qui doit le conduire au Niger et au Tchad et visant à «préparer l'après-guerre» au Mali.

Cette visite «vise à préparer l'après-guerre à l'issue des opérations de reconnaissance, de fouille et de destruction des installations terroristes menées sur la quasi-totalité du territoire autrefois contrôlé par les groupes terroristes», a indiqué le ministère français de la Défense dans un communiqué publié à Paris. «Les capacités de ces groupes ont été considérablement réduites: 200 tonnes de munitions et d'armes ont été saisies et leurs bases systématiquement détruites pour mettre un terme à l'impunité dont ils jouissaient. L'Etat malien pourra désormais recouvrir sa souveraineté sur tout le territoire», ajoute le texte.

A Bamako, M. Le Drian «doit adresser un message de confiance aux autorités politiques malientes afin que les Maliens se saisissent de l'avenir de leur pays», poursuit le communiqué. Il se rendra vendredi matin à Gao, plus grande ville du nord du Mali, pour s'enquérir du travail de l'armée française et de ses alliés africains.

Il se rendra ensuite à Niamey, capitale du Niger puis à N'Djamena, capitale du Tchad, deux pays africains qui ont activement combattu les terroristes liés au réseau terroriste d'Al-Qaïda dans le nord du Mali en soutien à l'armée malienne, avec l'armée française depuis le début de son intervention le 11 janvier. La visite de M. Le Drian intervient peu après le début du retrait progressif des quelque 4 500 soldats français du Mali qui n'y seront plus qu'un millier fin 2013.

SOMALIE

La Grande-Bretagne rouvre son ambassade à Mogadiscio

La Grande-Bretagne, premier pays de l'Union européenne (UE) de retour de façon permanente dans la capitale somalienne, a rouvert jeudi son ambassade à Mogadiscio, fermée depuis 1991, a-t-on annoncé de sources officielles. «Il s'agit du témoignage des progrès qu'a accomplis la Somalie», a déclaré le ministre britannique des Affaires étrangères William Hague aux journalistes, après avoir inauguré la chancellerie.

«La Somalie a connu des changements énormes au cours de l'année écoulée et continue à faire face à d'énormes défis», a-t-il ajouté aux côtés du président somalien Hassan Cheikh Mohamoud.

L'ouverture de l'ambassade est la preuve de l'engagement du gouvernement britannique à travailler avec le gouvernement fédéral somalien alors qu'il reconstruit son pays après deux décennies de conflit», a-t-il poursuivi, selon un communiqué publié par son ministère à Londres.

Le président somalien a pour sa part présenté l'ouverture de l'ambassade britannique comme un «pas décisif», ajoutant espérer que «bientôt différents drapeaux flotteront dans différents quartiers de Mogadiscio».

L'ambassade est intégrée dans le vaste complexe hébergeant l'aéroport et le quartier-général de la Force de l'Union africaine (Amisom).

La réouverture de l'ambassade britannique, annoncée jeudi par le Foreign Office, intervient une dizaine de jours avant une conférence internationale d'envergure sur la Somalie, prévu à Londres le 7 mai et qui devra définir les contours du soutien de la communauté internationale au processus en cours dans le pays.

«J'ai rencontré le président Hassan plus tôt dans la journée pour discuter de la conférence», a déclaré M. Hague.

Le drapeau de la précédente ambassade britannique, descendu en janvier 1991 quand Londres évacua ses diplomates après la chute du président Siad Barre, a été hissé symboliquement jeudi avant d'être remplacé par un drapeau neuf.

Jusqu'ici, seuls l'Iran, l'Ethiopie, la Turquie et le Yémen étaient représentées par un ambassadeur basé à Mogadiscio. Plusieurs ambassadeurs occidentaux sont accrédités auprès du gouvernement somalien mais basés pour des raisons de sécurité dans la capitale kényane, Nairobi, comme l'était jusqu'ici Matt Baugh, l'ambassadeur britannique en Somalie.

L'actuelle Somalie avait conquis en 1960 son indépendance de la puissance coloniale italienne.

Londres administrait de son côté le Somaliland (au nord) avant que, devenu indépendant, il s'unisse à l'ex-Somalie (italienne) pour former la Somalie indépendante.

Le Somaliland s'est auto-proclamé indépendant de la Somalie en 1991, alors que le reste du pays plongeait dans le chaos, et a depuis son propre gouvernement.

APS

USA-CORÉE NORD

Les troupes américaines prêtes en cas de «provocation» nord-coréenne

Le chef d'état-major interarmées américain, le général Martin Dempsey, a annoncé jeudi depuis le Japon que les troupes américaines étaient prêtes à toute éventualité en cas de «provocations» de la part de la Corée du Nord.

«Nous faisons tout pour dissuader la Corée du Nord de toute provocation», a déclaré le général Dempsey devant des soldats de la base aérienne américaine de Yokota Air Base, à l'ouest de Tokyo. «Je peux vous garantir que nous sommes prêts avec nos alliés japonais à protéger nos citoyens et les leurs, nos installations et leurs», a-t-il déclaré.

La veille, le plus haut gradé américain avait passé le même message (la dé-



fense du Japon) lors d'une escale à Pékin. Il avait fait part aux dirigeants chinois de la détermination de Washington à défendre son allié japonais. Le 14 avril dernier, le secrétaire d'Etat américain John Kerry, en visite au Japon, avait déjà prévenu que les Etats-Unis étaient «déterminés à défendre le Japon», après que

la Corée du Nord eut menacé ce pays du feu nucléaire. «Les Etats-Unis sont totalement déterminés à défendre le Japon», avait souligné M. Kerry lors d'une conférence de presse au côté du ministre japonais des Affaires étrangères, Fumio Kishida.

Jeudi, un haut responsable du ministère japonais

des Affaires étrangères a déclaré à l'agence française AFP que la relation avec les Etats-Unis constituait pour le Japon «la plus importante priorité».

Tokyo se réjouit «du rééquilibrage de la diplomatie américaine vers l'Asie». «Nous avons besoin de l'engagement américain», a-t-il ajouté.

IRAK

Al-Maliki met en garde contre les tentatives de «raviver la guerre fessionnelle»

Le Premier ministre irakien Nouri al-Maliki a mis en garde jeudi contre les tentatives de raviver «la guerre civile confessionnelle», alors qu'une vague de violences a fait plus de 140 morts depuis mardi.

M. al-Maliki a appelé les hommes de religion, journalistes et tous ceux qui s'inquiètent de l'avenir du pays «à prendre l'initiative, et ne pas rester silencieux face à ceux qui veulent ramener le pays à la guerre civile confessionnelle», dans des propos diffusés par la Télévision publique. Des violences meurtrières ont éclaté mardi après l'intervention des forces de sécurité contre les manifestants



anti-gouvernement près de Houweijah (nord de l'Irak).

Des affrontements meurtriers et une vague d'attaques de représailles s'en sont suivis dans cinq provinces à majorité sunnite et se sont poursuivis mercredi, notamment dans la province de Salaheddine où des hommes armés se sont emparés de Souleimane Bek.

Il s'agit des troubles les plus violents liés aux manifestations qui réclament depuis décembre 2012 le départ de Nouri al-Maliki, un chiite accusé d'«accaparer» le pouvoir et de «marginaliser» la communauté sunnite, minoritaire.

CHINE - CORÉES

La Chine poursuivra ses efforts pour la dénucléarisation de la Péninsule coréenne

La Chine poursuivra ses efforts concertés avec la communauté internationale pour aller dans le sens de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, a annoncé jeudi à la presse une porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères.

La visite aux Etats-Unis de M. Wu Dawei, représentant spécial chinois pour les affaires de la Péninsule coréenne, abonde dans ce sens, selon Mme Hua Chunying. «M. Wu, qui avait débuté dimanche dernier sa visite de cinq jours, a rencontré Glyn Davies, représentant spécial américain pour la Corée du Nord, et Wendy Sherman, sous-secrétaire

d'Etat américain aux affaires politiques. Ils ont échangé leurs idées de manière sincère et approfondie quant à la sauvegarde de la paix sur la péninsule», a précisé Mme Hua.

«M. Wu et ses interlocuteurs américains se sont accordés à dire qu'il était dans l'intérêt des deux pays et des autres pays de la région de sauvegarder la paix et la stabilité et réalisée la dénucléarisation de la péninsule», a-t-elle ajouté, soulignant que «la situation générale pour la sauvegarde de la paix et de la stabilité sur la péninsule, la partie chinoise poursuivra la communication avec les parties concernées».

GRANDE BRETAGNE

Trois Britanniques condamnés pour préparation d'actes terroristes

Trois ressortissants britanniques qui préparaient des actes terroristes au Royaume-Uni et à l'étranger ont été condamnés jeudi à Old Bailey (Cour criminelle centrale), à des peines allant de quatre à neuf ans de prison. Dart, 30

ans, et Mahmood, 22 ans sont nés en Grande-Bretagne tandis que Alom, 26 ans, est citoyen britannique né au Bangladesh.

Les trois hommes qui ont plaidé coupable en mars dernier, avaient été arrêtés dans des aéroports

en provenance ou à destination du Pakistan. Le juge a indiqué qu'ils étaient des «islamistes engagés», prêts à tuer. La police métropolitaine a déclaré que l'affaire fait suite à une enquête minutieuse menée par le commandement de la

lutte contre le terrorisme et les services de sécurité qui avaient découvert des conversations secrètes sur des attaques potentielles que ces trois personnes tentaient de perpétrer au Royaume-Uni et à l'étranger.

Programme du samedi 27 Avril 2013



10h30 : Khalti lalahoum (16) rediff - Feuilleton alg
11h00 : Actu-elle «rediff» - Société
12h00 : Journal en français+météo - Information
12h25 : Oua yabqa el hob (32) - Feuilleton doublé
13h40 : Rahalat bahria (01) - Documentaire
14h30 : Chahrazed (23) - Feuilleton arabe
15h15 : Simba - L métrage dessin animé
16h35 : Il était mille fois n°15 rediff - Série enfantine
17h05 : Santé mag - Magazine
18h00 : Journal en tamazight - Information
18h20 : Khalti lalahoum (17) - Feuilleton alg
18h45 : 50 ans, 50 femmes - Série
19h00 : Journal en français+météo - Information
19h30 : Relais - Emission
20h00 : Journal en arabe - Information
20h45 : C'est son show - Emission
22h30 : Nsibi laaziz - Film alg
ooohoo : Journal en arabe - Information



12h00 Journal
12h20 Reportages - Magazine de reportages
14h15 Ghost Whisperer - Série fantastique
15h05 Ghost Whisperer - Série fantastique
15h55 Tous ensemble - Magazine de société
16h50 Tous ensemble - Magazine de société
17h45 50mn Inside - Magazine de reportages
18h50 Là où je t'emmènerai - Magazine de société
18h55 Météo
19h00 Journal
19h30 Du côté de chez vous - Magazine de la décoration
19h35 Météo
19h40 Nos chers voisins - Série humoristique
22h20 The Voice - Divertissement



12h00 Journal
12h20 13h15, le samedi... - Magazine d'actualité
13h00 Météo 2
13h05 Envoyé spécial : la suite - Magazine de reportages
13h55 Grand public - Magazine culturel
15h15 La parenthèse inattendue - Magazine de découvertes
16h40 CD'aujourd'hui - Variétés
16h50 Clermont-Auvergne (Fra) / Munster (Irl) - Sport
19h00 Journal
19h40 Tirage du Loto - Loterie

19h43 Emission de solutions - Magazine de l'environnement
19h44 Météo 2
21h55 CD'aujourd'hui - Variétés
22h00 On n'est pas couchés - Talk show



11h50 30 millions d'amis - Magazine animalier
12h20 Duo de vie - Magazine de services
12h25 Les grands du rire - Divertissement-humour
13h55 Kéno - Loterie
14h00 En course sur France 3
14h25 Samedi avec vous - Magazine régional
15h45 Expression directe - Magazine politique
15h50 Un livre toujours - Magazine littéraire
16h00 Les carnets de Julie - Magazine culinaire
16h55 Questions pour un champion - Jeu
17h30 Avenue de l'Europe - Magazine d'actualité
17h55 Ma maison s'agrandit - Magazine de services
18h00 19/20 : Journal régional
18h30 19/20 : Journal national
18h58 Météo
19h00 Tout le sport - Multisports
19h15 Zorro - Série d'aventures
21h30 Divorce et fiançailles - Téléfilm humoristique



11h45 Le supplément - Magazine d'actualité
12h45 L'effet papillon - Magazine d'actualité
13h25 Men in Black III - Film de science-fiction
15h10 Samedi sport - Multisports
15h50 Loriente / Marseille - Sport
18h00 Le JT
18h10 Salut les Terriens ! - Magazine d'actualité
19h25 Made in Groland - Divertissement-humour
21h45 Jour de rugby - Rugby
22h15 Jour de foot - Football



11h45 Le 12.45
12h05 Le mag - Magazine d'actualité
13h45 C'est ma vie - Magazine de société
15h00 C'est ma vie - Magazine de société
16h30 Accès privé - Magazine du show-biz
17h40 Un trésor dans votre maison - Magazine de services
18h40 Météo
18h45 Le 19.45
20h40 Hawaii 5-0 - Série policière
21h30 Hawaii 5-0 - Série policière
22h20 Hawaii 5-0 - Série policière



La sélection

19h50



The Voice, la plus belle voix - Divertissement

Episode 13 - Durée : 2h30mn
Les quatre meilleurs candidats de chaque équipe, sélectionnés lors des battles et des premiers shows en direct, poursuivent l'aventure «The Voice». Accompagnés d'un orchestre, les talents dévoilent en live leurs performances devant les quatre coaches, Jenifer, Garou, Florent Pagny et Louis Bertignac. Ces derniers sauvent chaque semaine des candidats, d'autres le sont aussi grâce au public. Quels candidats obtiendront leur place pour la prochaine étape, celle des quarts de finale ? Chaque talent espère arriver jusqu'à la grande finale pour tenter de remporter un contrat chez Universal Music et l'enregistrement d'un album. Lors de la grande finale, seul le vote des téléspectateurs déterminera le gagnant de l'édition.



19h45



Le plus grand cabaret du monde - Divertissement

Durée : 2h10mn
Patrick Sébastien s'est entouré de nombreux invités, chanteurs, comédiens et humoristes pour célébrer une émission pimentée de moments humoristiques et de visuels spectaculaires. Il reçoit des artistes de tous horizons venus présenter leur spectacle et leurs talents. Parmi les invités de cette édition, de nombreuses personnalités de la télévision, dont Cyril Hanouna, Christophe Hondelatte et Françoise Laborde ; les comédiens Frédérique Bel, Chantal Lauby, Eric Elmosnino et Ary Abitan, le compositeur Didier Barbelivien, la chanteuse Julie Zenatti et l'écrivain Stéphane Bourgoin, spécialiste des faits divers et de la criminologie.



19h45

Isabelle disparue - Téléfilm policier (2010)



Durée : 1h45mn

Par un matin de Toussaint 1815, Isabelle, 20 ans, disparaît mystérieusement. Plus personne ne reverra jamais la jeune femme en vie. Jeanne d'Orval, sa mère adoptive, accuse aussitôt le chevalier de Fombreuse, qu'elle soupçonne d'avoir séduit la jeune Isabelle avant de s'en débarrasser. C'est alors que Louis Ponton de Barsac, un habile enquêteur aux méthodes résolument modernes, décide de faire toute la lumière sur cette étrange affaire. Assisté de son fidèle Antonin, monsieur de Barsac tente de réunir tous les indices nécessaires à la poursuite de ses recherches minutieuses. Il commence par soumettre à la critique la thèse de la culpabilité de Fombreuse...



19h55



Contrebande - Thriller de Baltasar Kormákur (2012)

Durée : 1h50mn

Avec : Mark Wahlberg, Kate Beckinsale, Ben Foster, Giovanni Ribisi, Caleb Landry Jones, Robert Wahlberg, Jason Mitchell, Lukas Haas, David O'Hara, Diego Luna, Jacqueline Fleming, Kent Jude Bernard

Pour sauver son jeune beau-frère accusé par un dealer de coke et protéger sa famille, un ancien as de la contrebande rangé des voitures, se voit contraint de reprendre du service pour transporter un magot de faux billets entre Panama City et La Nouvelle Orléans.



20h50

Hawaii 5-0 - Série policière

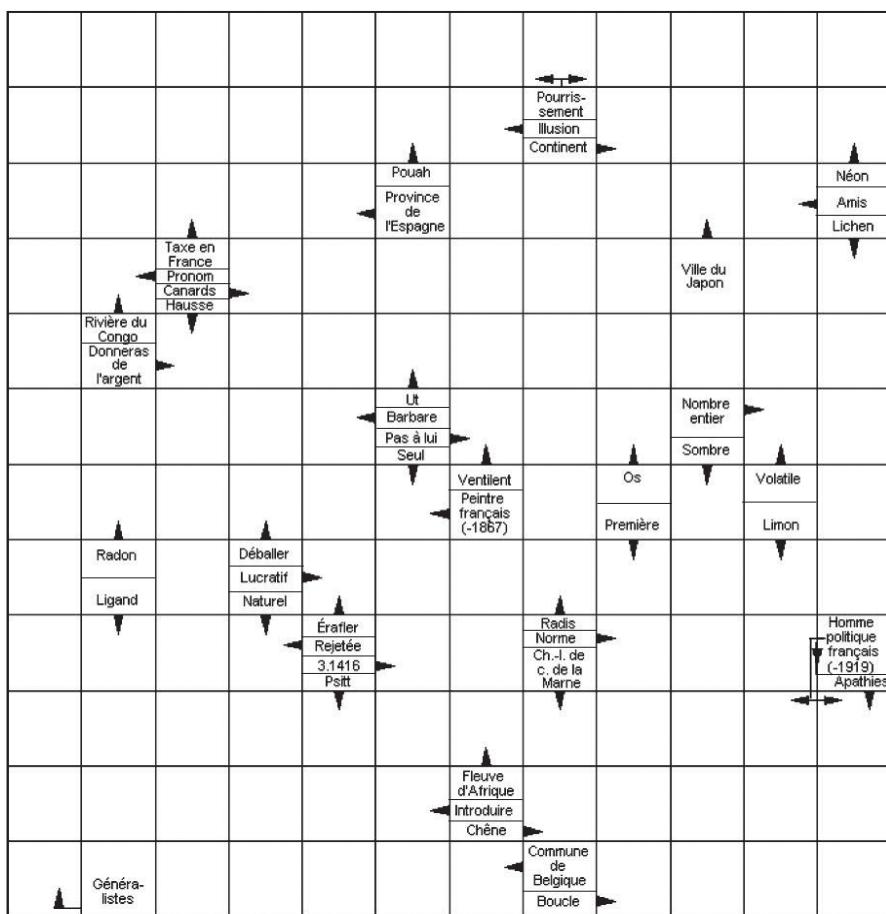


20h05 Scènes de ménages - Série humoristique

Hana I Wa'ia - Episode 14 - Saison 3 - Durée : 50mn
Avec : Mark Dacascos, Alex O'Loughlin, Scott Caan, Richard T.Jones, Daniel Dae Kim, Grace Park, Michelle Borth, Wiley Pickett, Masi Oka

Le gouverneur Denning demande à l'équipe de McGarrett de mener une enquête discrète sur le meurtre par strangulation d'une prostituée, retrouvée au domicile d'un couple d'amis du gouverneur, actuellement en voyage au Népal. Tout porte à croire que la jeune femme était en compagnie d'un député très en vue, qui brigue le poste de sénateur. Au cours de l'enquête, Chin et Kono constatent qu'ils sont suivis par des agents fédéraux, ce qui déplait fortement à McGarrett. Parallèlement, Danny passe au tribunal avec l'espoir d'obtenir gain de cause dans le différend qui l'oppose à son ex-femme pour la garde de leur fille...

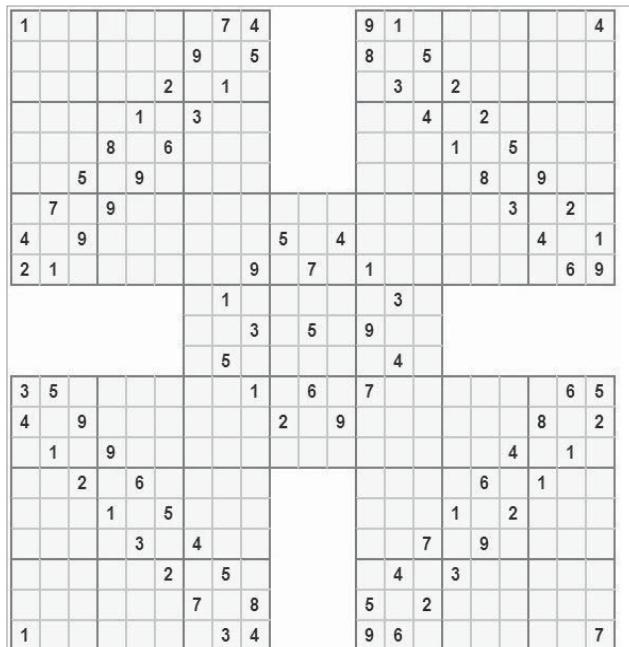
Mots fléchés n°257



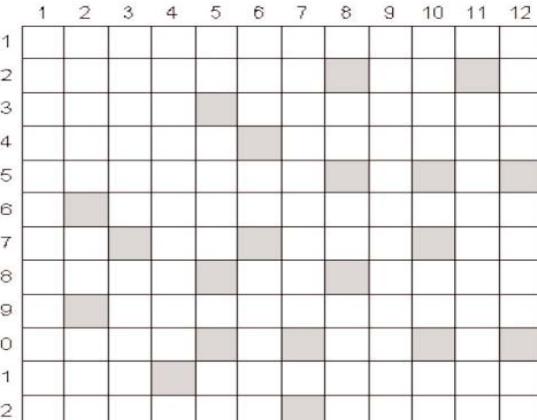
Samuraï-sudoku n°257

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°257



Horizontalement :

- Indépendance
- Logement des militaires – Aluminium
- Rassasié - Routine
- Jugement - Etang de la côte méditerranéenne
- Ch.-I. de c. de l'Yvonne
- Personnage comique créé par Mollière
- Coutumes - Américium - Hibou - En les
- Ministre ou dignitaire religieux musulman - Fer - Pierres
- Ennuyante
- Parcourir un roman - Ch.-I. de c. de la Marne
- Première femme - Ameritume profonde
- Résidas que part - Pénètre

Verticalement :

- Commune des Yvelines
- Enlève les corps étrangers à la surface d'une étoffe - Conjonction
- Diversifiés - Conclus
- Article espagnol - Ammophile
- Étendue désertique - D'une seule couleur - Pronom relatif
- Moscovites - 1/2 seconde
- Dès qu'une chose n'existe pas - Émanation
- Liaison chimique de deux atomes par mise en commun d'électrons - Xénon
- Poisson d'eau douce - Coulis d'ail pilé avec de l'huile d'olive (pl.)
- Europium - Agées - Interjection
- Liquide extrait du sang par les reins - Imbécile
- Vin blanc sec - Hausser une note d'un demi-ton

LITIGE FAHB-IHF

Les 2 assemblées de la FAHB seront refaites

Les deux assemblées générales, ordinaire et élective, de la Fédération algérienne de handball (Fahb) seront refaites, en vue d'un dénouement de la «grave crise qui a traversé le handball algérien depuis plus de deux années», a-t-on appris jeudi auprès du président du Comité olympique algérien (COA).

Cette décision a été prise à l'issue de la réunion de travail entre le président du Comité olympique algérien (COA), Mustapha Berraf, et le président de la Fédération internationale de handball (IHF), Hassan Moustafa, jeudi à Bâle (Suisse).

L'accord entre les deux institutions prévoit d'abord la tenue d'une assemblée ordinaire afin de mettre en conformité les statuts de la Fédération algérienne avec ceux de la Fédération Internationale et l'AG élective qui «désignerait de nouveaux élus en tenant compte du fait qu'il serait permis à tous les membres de l'Assemblée de se présenter sans aucune interférence de quelle que partie que ce soit», selon le



IHF. «Nous estimons qu'il est temps pour chacun de faire preuve de sagesse et de laisser les membres de la grande famille de cette discipline s'exprimer librement, en toute souveraineté dans le cadre des lois nationales qui doivent être conformes aux textes internationaux», a-t-il précisé.

Le président du COA a toutefois exprimé sa confiance en l'assemblée générale de la Fédération et les responsables des pouvoirs publics, tout en restant déterminés à défendre les intérêts du sport algérien. Pour rappel, l'IHF a adressé une correspondance au Comité olympique algérien (COA) dans laquelle elle l'informe qu'elle ne reconnaît pas le nouveau bureau fédéral de la Fahb, présidé par M. Derouaz et élu le 14 mars dernier, accordant un délai de 3 mois à la fédération algérienne pour organiser une nouvelle assemblée générale élective (AGE). L'instance internationale, présidée par l'Egyptien D' Hassen Moustafa, a menacé la FAHB de «sanctions» dans le cas où elle ne se plierait pas à ses directives.

DOPAGE

L'USADA effectue 8 000 contrôles par an

L'agence américaine de lutte contre le dopage (USADA), à l'origine de la chute de l'icône Lance Armstrong, effectue 8 000 contrôles par an, a indiqué jeudi son président Travis Tygart. «Nous effectuons 8 000 contrôles par an avec l'objectif d'effectuer 65 à 70% de ces contrôles hors compétitions, donc inopinés», a expliqué M. Tygart qui était auditionné par la commission d'enquête du Sénat sur l'efficacité de la lutte contre le dopage. «Nous essayons de cibler nos contrôles. Pour cela nous effectuons une hiérarchisation du sport selon que le risque soit moyen ou faible ou fort», a-t-il détaillé. «On surveille les athlètes, leurs performances, les blessures qui peuvent les toucher, et le fait aussi qu'ils quittent le sport à un moment donné. Ce sont autant d'éléments logiques et de facteurs qui nous permettent de diriger à bon escient nos ressources limitées», a-t-il ajouté. L'Usada est à l'origine de la chute de Lance Armstrong, bien que celui-ci n'ait jamais été convaincu de dopage à la suite d'un contrôle positif. En revanche, le fait que ses anciens partenaires Floyd Landis ou Tyler Hamilton aient été pincés, à la suite de contrôles diligentés par l'Union cycliste internationale (UCI), a ouvert à la voie à leurs témoignages à charge contre Armstrong. «Sans ces contrôles positifs, je ne pense pas que ces coureurs auraient témoigné», a estimé M. Tygart.

MONDIAUX-2013 D'ATHLÉTISME

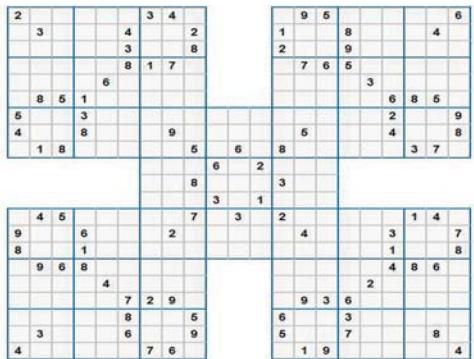
Kirui et Kiplagat chefs de file du Kenya en quête de titre à Moscou



Le Kenyan Abel Kirui, double champion du monde en titre du marathon, et son compatriote Edna Kiplagat sont les leaders d'un groupe provisoire de 20 athlètes kényans pour les Mondiaux-2013 à Moscou, a annoncé mercredi la fédération kényane d'athlétisme.

Médaillé d'or aux Championnats du monde de Daegu (Corée du Sud) en 2011 et à Berlin deux ans plus tôt, Kirui, 31 ans, avait décroché l'argent aux Jeux olympiques de Londres en 2012 derrière l'Ougandais Stephen Kiprotich. Parmi les autres membres de la délégation kényane figurent également Priscah et Rita Jeptoo, victorieuses respectives en 2013 des marathons de Boston et de Londres.

Solution Samurai-sudoku N°256



Solution Mots Croisés N°256

GLOBETROTTER
EUGENIE■ERSn
RIRA■CCP■O■D
OSENT■OCCUPE
NA■TRANCHE■C
TNT■AIN■U■BO
OCARINAS■GLU
LET■REITERER
O■ANESSE■ANA
GARE■S■POING
UNIRIEZ■UNIE
E■EEE■REISER

Solution Mots Fléchés N°256

THESAURISEUR
■ATON■OBIS■IV
KUALALUMPUR■
ATELER■OSER
NESS■OKAS■BO
SS■MINER■RUS
ASEN■LACETS
SOUSTRAIRE■A
C■P■EU■GALET
IMPORTUNS■L■
TAO■IL■ESSAI
Y■TAMISEE■NO

M. TAHMI, À PROPOS DU STADE DU 5-JUILLET D'ALGER

«La pose d'une pelouse semi-naturelle est à l'étude»

Le ministre de la Jeunesse et des sports, M. Mohamed Tahmi a révélé jeudi à Alger que la pose d'une pelouse semi-naturelle au stade du 5-Juillet 1962 d'Alger est actuellement à l'étude. «Il est possible que le stade du 5-Juillet soit doté d'une pelouse semi-naturelle, c'est une probabilité qui est à l'étude, parmi d'autres», a déclaré Tahmi à l'APS lors d'une visite d'inspection au temple olympique à moins d'une semaine de la finale de la 49^e édition de la coupe d'Algérie de football entre le MC Alger et l'USM Alger prévue mercredi prochain à 16h00.

Le stade du 5-Juillet, revêtu d'une pelouse en gazon naturel en 1981, sera fermé après la fin du championnat de Ligue une le 21 mai prochain pour subir des travaux de réhabilitation au niveau de toutes ses infrastructures. «Plusieurs stades huppés au monde disposent de ce genre de pelouses tels San Siro de Milan ou Wembley de Londres. Pourquoi pas le stade du 5 juillet.

C'est une pelouse agréée par la Fédération internationale de football (Fifa). Une chose est certaine : ce stade légendaire aura une pelouse à la hauteur de son histoire», a ajouté le ministre. La sélection nationale algérienne a déjà évolué sur une pelouse semi-naturelle, à l'occasion de la coupe du Monde 2010 contre la Slovénie (défaite 1-0) au stade Polokwane (Afrique du Sud). La pelouse

semi-naturelle est appelée aussi «Desso GrassMaster» un système de pelouse hybride qui a amplement fait ses preuves notamment en Premier League anglaise.

C'est une pelouse 100 % gazon naturel renforcée de millions de fibres de gazon synthétique. D'autre part, M. Tahmi a

aux responsables et employés de l'office du complexe olympique. Nous espérons que les deux équipes finalistes nous offriront un beau spectacle dans une totale sportivité», a-t-il souhaité.

Le ministre a lancé un appel aux supporters du MCA et de l'USMA pour donner une belle image du football algérien. «C'est un match entre deux clubs voisins. Le vainqueur sera à féliciter et le vaincu n'aura rien perdu, au contraire c'est le football national qui en sortira grandi», a conclu Tahmi. Inauguré le 17 juin 1972 à l'occasion d'un grand tournoi international auxquels ont pris part la sélection du Maghreb, l'équipe italienne du Milan AC, la formation brésilienne de Palmeiras et la Hongrie, le stade du 5-Juillet abrite à l'occasion du choc MCA-USMA la 34^e finale de «Dame coupe» de son histoire sur les 49 disputées depuis l'Indépendance.



LIGUE DES CHAMPIONS (1/8 FINALE RETOUR) Le match ES Sétif - Leopards avancé au 3 mai

L'ES Sétif a avancé de 48 heures son match à domicile contre les Congolais de Leopards qui se jouera finalement le 3 mai prochain au stade 8-mai 1945 (18h00) en huitième de finale retour de la Ligue des champions d'Afrique, a-t-on appris jeudi auprès de Hassen Hamar, président du département football du club de Ligue 1 algérienne.

Lors de la rencontre aller disputée dimanche dernier au Congo, Leopards l'a emporté sur le score de 3-1. La direction de l'Entente avait programmé la deuxième manche entre les deux équipes pour le dimanche 5 mai, avant de revoir sa décision suite au refus de la Ligue de football professionnel (LFP) d'accéder à sa demande de reporter son match en déplacement face au MC Alger, prévu pour le 7 mai pour le compte de la mise à jour de la 27^e journée. Evitant le rendez-vous africain, Hamar s'est dit «optimiste» quant aux capacités de son équipe de renverser la vapeur et arracher son billet qualificatif pour la phase des poules de la prestigieuse épreuve continentale des clubs. «La qualification ne devra pas nous échapper chez nous à Sétif. Tous nos atouts seront déployés pour atteindre notre objectif», a déclaré à l'APS, le responsable sétifien. «Le score du match aller n'est pas insurmontable. Je n'en veux pas à mes joueurs qui ont évolué dans des conditions extrêmement difficiles. Ils ont fait face, non seulement à la grande chaleur et la pression du public local, mais aussi à l'arbitrage qui nous a beaucoup lésés», s'est-il plaint.

L'aile noir avait concédé un troisième but dans le temps additionnel de la partie sur un penalty que les Algériens ont qualifié «d'imaginaire», alors que la partie se dirigeait pour se terminer sur 2-1. Lors du match retour, les protégés de l'entraîneur français, Hubert Velud, évolueront sans deux titulaires, à savoir, Amir Karaoui et Akram Djahnit, tous les deux blessés. Deux défactions que les gars d'Aïn El Fouara «ont savoir surmonter», selon Hamar, qui mise énormément sur «l'esprit du groupe» qu'il a inculqué dans l'équipe cette saison.

Leader incontesté du championnat, l'ESS, éliminée en demi-finale de la coupe d'Algérie par le MC Alger, «est décidée à finir cet exercice en beauté», a encore dit le président de son département football, promettant de décrocher le titre de champion pour la deuxième année de rang, et d'accéder à la phase de poules de la Ligue des champions.

MONDIAL-2014 (ELIMINATOIRES AFRIQUE)

Mansouri : «Les deux prochains matchs seront décisifs pour les Verts»

L'ex-capitaine de la sélection algérienne de football, Yazid Mansouri, a reconnu la difficulté de la mission des Verts pour se qualifier au dernier tour des éliminatoires africaines de la coupe du Monde, à trois journées de la fin de la phase des poules, estimant que tout pourra se jouer lors des deux prochains matches. «Les deux prochains matchs qui arrivent sont très importants (déplacements au Bénin et au Rwanda en juin prochain), et l'enjeu sera capital avec une qualification à la clé. Le fait que cette équipe ne dispose que de très peu d'expérience mais surtout le fait que ses matches se joueront en fin de saison peut jouer en défaveur de l'Algérie», a déclaré Mansouri au site MNAfrica.

«Le groupe est capable de relever ce défi, mais la mission reste difficile», a-t-il ajouté. A l'issue de la phase aller des éliminatoires, l'Algérie partage la première place de son groupe H avec le Mali avec 6 points chacun. Le Bénin arrive deuxième avec 4 points, alors que le Rwanda ferme la marche avec une seule unité. Revenant sur le parcours des Verts lors de la coupe d'Afrique des nations (CAN-2013) en Afrique du Sud, où ils ont quitté la compétition dès le premier tour, l'ancien Havrais a consenti à accorder des circonstances atténuantes aux coéquipiers de Sofiane Feghouli. «A mon avis, la difficulté du groupe



a beaucoup joué. Au-delà de ce facteur, une CAN reste une compétition où il faut un minimum d'expérience. Les joueurs étaient un peu en découverte, et c'est ce qui a fait défaut à cette équipe en devenir», a-t-il estimé.

«Me reconvertis en entraîneur dans quelques années» Élu au sein du nouveau bureau exécutif de la fédération algérienne de football (FAF), Mansouri a levé les voiles sur la nature de la mission, indiquant que son chantier principal est «la remise à niveau de la formation en Algérie». «On est assez loin de la qua-

Pelouse Desso GrassMaster (hybride), une haute technologie à la mode

Desso GrassMaster est un système de pelouse hybride qui a fait ses preuves dans des clubs de Premier League anglaise et lors d'événements prestigieux comme la coupe du Monde de football et de rugby ainsi que le Championnat d'Europe (Uefa). Les responsables des stades optent pour ce système en raison la qualité de jeu offerte, le retour sur investissement élevé pour le stade et aussi la durée de vie de cette pelouse. Un terrain en gazon hybride «Desso GrassMaster» est un terrain en pelouse 100% naturelle renforcée de millions de fibres de gazon synthétique de Desso. Une technique brevetée par la Fédération internationale de football (Fifa) qui permet à des installateurs spécialisés d'injecter 20 millions de fibres artificielles «Desso» dans une pelouse naturelle à une profondeur de 20 cm. Les racines du gazon naturel poussent et se mêlent aux fibres synthétiques. Le résultat : un terrain high-tech, stable qui peut être utilisé trois fois plus qu'un terrain en gazon naturel classique.

FINALE DE COUPE D'ALGÉRIE Djamel Haïmoudi pour diriger la finale MCA-USMA

C'est désormais officiel, l'arbitre international algérien, Djamel Haïmoudi, auteur d'une saison époustouflante, a été désigné pour diriger la finale de la Coupe d'Algérie de football (seniors) entre le MC Alger et l'USM Alger, ce mercredi 1er mai au stade du 5-Juillet d'Alger (16h00), a-t-on appris auprès de la commission d'arbitrage de la Fédération algérienne de football (FAF). Il s'agit ainsi d'une décision logique de la part des décideurs en jetant leur dévolu sur Haïmoudi, meilleur arbitre africain 2012, trophée décerné par la Confédération africaine de football (CAF). Le natif de Relizane pourra terminer la saison en apothéose en dirigeant cette finale qui sera explosive, selon les observateurs. Haïmoudi s'était illustré lors de la dernière Coupe d'Afrique des nations CAN 2013 en Afrique du Sud, en dirigeant notamment le match d'ouverture entre le pays hôte et le Cap Vert (0-0), ainsi que la finale, remportée par le Nigeria devant les Étalons du Burkina Faso (1-0). Pour rappel, la finale de la précédente édition de Dame Coupe entre l'ES Sétif et le CR Belouizdad (2-1), avait été dirigée par l'arbitre Mokhtar Amalou.



M.A.F.

LIGUE 1 PROFESSIONNELLE (MISE À JOUR/26^e JOURNÉE) L'USMA avec une équipe remaniée face à la JS Saoura

M.A.F.

Soumise depuis quelque temps à un rythme de compétition infernal, l'USM Alger, engagée en cette fin de saison sur quatre fronts (championnat-coupe d'Algérie-coupe de la CAF- et coupe arabe), se présentera cet après-midi avec une équipe complètement remaniée face à la JS Saoura, en match prévu au stade Omar Hamadi (18h00) comptant pour la mise à jour de la 26^e journée du championnat professionnel de football de Ligue 1. Les Algériens qui ont rejoint la capitale jeudi, après avoir disputé la veille à Koweït City le match aller de la finale de la Coupe de l'union arabe de football (Uafa) face à Al Arabi (0-0), replongeront ce samedi dans l'ambiance du championnat en accueillant la JS (8^e, 33 pts).

Toutefois, l'entraîneur de l'USMA, le Français Roland Courbis, qui avait déjà contesté le calendrier démentiel auquel est confrontée son équipe, compte donner l'occasion aux joueurs remplaçants, du moment que le club phare de Soustara sera au rendez-vous ce mercredi avec la finale de la Coupe d'Algérie face au voisin du MC Alger, prévue au stade olympique du 5-Juillet d'Alger.



Le coach des Rouge et Noir ne veut pas s'aventurer en alignant son équipe type face à la JS, et cela à quatre jours seulement du «match de l'année». Autre raison : l'USMA, qui pointe à la 5^e place au classement (41 pts), n'aura rien à perdre dans ce match face au nouveau promu, dans la mesure où elle ne pourra pas rejoindre le leader, l'ES Sétif. Selon une source proche du club algérien, des joueurs qui ont pris part à la finale aller de la Coupe arabe devront être ménagés, pour certains d'eux, à l'image de Hamza Koudri et Zinedine Ferhat, une manière de les préserver pour le choc face au MCA. La direction de l'USMA, et à sa tête le vice-président Rabah Haddad, a beaucoup contesté le calendrier imposé à l'équipe en cette fin de saison. D'ailleurs, le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, avait affirmé récemment que tous les clubs «doivent respecter à la lettre le nouveau calendrier du championnat». «Le nouveau calendrier du championnat de Ligue 1 ne changera pas d'un iota. Tous les clubs sont tenus de le respecter», avait souligné le patron de la LFP. Et d'ajouter : «Les clubs participants dans des épreuves internationales n'ont qu'à assumer leurs responsabilités. Ils se sont d'ailleurs engagés avant le début de la saison à jouer leurs rencontres de championnat 48 heures avant ou après un match international, ils doivent ainsi honorer leurs engagements», avait-il martelé.

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE M'SILA
DIRECTION DU LOGEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
N.I.F N° 099828015049601

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT DEUXIÈME N° 19/2013

Conformément à l'article 30 du décret présidentiel N°10/236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, la Direction du Logement et des Equipements Publics de la wilaya de M'sila lance un avis d'appel d'offres national restreint pour le projet **LA RÉALISATION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE 300 DÉTENUS À SIDI HADJRES (PROGRAMME 2007). LOT UNIQUE**.

Les entreprises ou groupements d'entreprises qualifiées en bâtiment comme activité principale **de catégorie VII et plus possédant les codes (331-343) et (331-310 de 1 à 15)**, et doit être en cours de validité et ayant réalisé **au moins 01 projet de catégorie C ou plus durant les dix (10) dernières années justifiés par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres de l'ouvrage concernant la réalisation d'un projet en entier et non pas une partie du projet** pour les groupements d'entreprises le chef de file doit posséder un certificat de qualification et de classification catégorie VII domaine bâtiment activité principale, les membres du groupement peuvent être classés à la catégorie VI au moins. Les entreprises ou groupements d'entreprises intéressées par le présent avis sont appelés à retirer le cahier des charges auprès de la **Direction du Logement et des Equipements Publics de la wilaya de M'sila, rue Cherif Abdelfahid 28000 M'sila**.

Les offres déposées doivent être accompagnées des pièces précisées dans le cahier des charges et l'enveloppe extérieure portant la mention :

**Avis d'appel d'offres national restreint deuxième :
Direction du Logement et des Equipements Publics de la wilaya de M'sila**

**Projet : réalisation d'un établissement pénitentiaire 300 détenu à Sidi Hadjres
(Lot unique) (Soumission à ne pas ouvrir)**

L'enveloppe extérieure contient deux enveloppes séparées portant référence et objet de l'appel d'offres : la première enveloppe portant Nom du dossier technique et la deuxième le dossier financier.

A-Offre technique : l'offre technique doit comprendre le dossier suivant :

- 1- Copie du certificat de qualification en bâtiment - activité principale : bâtiment TCE - catégorie 07 ou plus selon la réglementation algérienne.
- 2- Références professionnelles de l'entreprise justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres de l'ouvrage durant les 10 dernières années.
- 3- Listes des moyens matériels fixes et mobiles à mettre en œuvre pour la réalisation du projet.
- 4- Listes des moyens humains à mettre en œuvre pour la réalisation du projet, justifiée par des diplômes, CV, certificat de travail ou attestation et affiliation CNAS.
- 5- Délais de réalisation du projet avec un planning d'avancement des travaux.
- 6- Extrait de registre du commerce copie légalisée en cours de validité.
- 7- Extrait du casier judiciaire n° 03 du gérant, du directeur général de l'entreprise, le chef de file et les membres du groupement en cours de validité.
- 8- Attestations fiscales et parafiscales (CNAS-CASNOS-CACOBATPH).
- 9- Le protocole d'accord du groupement précisant que le chef de file est majoritaire dans le groupement et que cet accord soit conjoint, solidaire et courrant le délai d'exécution du marché il doit définir les tâches et la part en pourcentage que détient chaque membre.
- 10- Numéro d'identification fiscale, copie légalisée
- 11- La caution de soumission supérieure à 01% du montant de la soumission en TTC en dinars algériens.
- 12- Déclaration à souscrire dûment remplie datée et signée.
- 13- Cahier des prescriptions spéciales dûment approuvé et signé sans faire référence au montant de l'offre.
- 14- Copie du statut de l'entreprise ou le modificatif dans le cas échéant.
- 15- Extrait de rôle de l'entreprise apuré ou avec échéancier, copie légalisée
- 16- Bilans financiers des 3 dernières années 2010-2011-2012 dûment certifiés par le commissaire aux comptes et visés par les services des impôts compétents pour les entreprises algériennes ou organismes similaires pour les entreprises étrangères.
- 17- Des références bancaires à justifier par l'attestation de solvabilité

18- Attestation de l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux, délivrée par les antennes locales du Centre national du registre du commerce conformément à l'article 29 de l'ordonnance n°29-01 du 22/07/2009 portant loi de finance complémentaire pour 2009, exigée aux entreprises, personne morale, copie légalisée.

19- Déclaration de probité conformément au modèle joint en annexe.

B-Offre financière : l'offre financière doit comprendre :

- 1- La lettre de soumission remplie, datée, signée et cachetée.
- 2- Le bordereau des prix unitaires (BPU) rempli et dûment signé et cacheté.
- 3- Le devis quantitatif et estimatif rempli et dûment signé et cacheté.

Remarque : Les documents fiscaux et parafiscaux doivent être actualisés et des copies originales des extraits de rôle sont obligatoires avant la signature du marché. Les photocopies légalisées doivent être conformes aux conditions légales (Nom, Prénom et signature de l'agent chargé de l'approbation, date et cachet officiel de l'administration. Le délai de préparation des offres est fixé à **(45) jours** à compter de la première parution de l'appel d'offres. La date limite de dépôt des offres est fixée pour le dernier jour du délai de préparation des offres jusqu'à 13h 30min, après la première date de parution de l'appel d'offres dans les quotidiens nationaux et BOMOP. Si le jour de dépôt des offres et l'ouverture des plis coïncide avec un jour de repos légal ou fin de semaine, la durée de préparation des offres sera prolongée le jour suivant du travail.

Le délai de validité des offres est fixé à 03 mois + délai de préparation des offres à partir de la date de dépôt des offres. Tous les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture publique des plis le dernier jour correspondant au dépôt des offres à partir de **14h** au siège de la Direction du Logement et des Equipements Publics de la wilaya de M'sila salle des réunions.

LIGUE 1 PROFESSIONNELLE DE FOOTBALL (MISE À JOUR/26^e)

ES SÉTIF

L'entraîneur Velud convié à prolonger son contrat la semaine prochaine

L'entraîneur de l'ES Sétif, Hubert Velud, sera convié la semaine prochaine à entamer les discussions avec les dirigeants de son club en vue de prolonger son contrat, qui expire en juin prochain, a-t-on appris vendredi auprès du président du département football du leader actuel de Ligue 1 algérienne de football, Hassan Hamar.

«On va entamer la semaine prochaine les négociations avec Velud en vue de prolonger son bail avec le club, d'autant plus que dans son premier contrat qui expire en juin prochain, il y a une option lui permettant de le prolonger d'une autre année», a indiqué à l'APS, le dirigeant sétifien. Hamar s'est dit, en outre, optimiste quant à la conclusion d'un accord entre les deux parties, assurant «qu'aucun problème ne devrait être posé à ce propos».

L'entraîneur français, Velud, avait rejoint l'ESS l'été dernier succédant au Suisse, Alain Geiger, qui avait conduit les gris d'Aïn El Fouara à remporter le doublé, championnat-coupe d'Algérie.

Un lourd héritage, selon les observateurs, mais que Velud a su l'assumer, puisqu'il se dirige droit pour offrir à l'Entente un deuxième titre de champion d'affilée, bien qu'il ait été moins chanceux en coupe d'Algérie, en ce sens que son équipe a été éliminée en demi-finale par le MC Alger (3-2).

En Ligue des champions d'Afrique, les protégés de l'ancien sélectionneur du Togo disputeront vendredi prochain un match crucial en accueillant les Leopards du Congo en huitième de finale retour de l'épreuve (défaite 3-1 à l'aller).

La baisse de forme de l'Aigle noir ces derniers temps, comme l'attestent ses trois défaites d'affilée, toutes compétitions confondues, ne semble pas pour autant faire changer à la direction sétifienne son avis sur son coach. «A l'ESS, on est adeptes de la stabilité, et ce n'est pas à cause de trois mauvais résultats, survenus de surcroît dans des conditions particulières, qu'on va remettre en cause les compétences de notre entraîneur», a précisé Hamar.

TRANSFERT

Ferhat (USM Alger) pas chaud pour signer dans un club arabe

Le jeune attaquant de l'USM Alger, Zinedine Ferhat, révélation de cette saison, est contre une expérience professionnelle dans un championnat arabe, préférant plutôt opter pour un club professionnel en Europe, notamment après avoir séduit plusieurs recruteurs étrangers lors du championnat d'Afrique de football des moins de 20 ans disputé récemment en Algérie.

«Je n'opterais pour aucun club arabe, que ce soit du Golfe ou d'ailleurs pour tout l'or du monde, car ce serait un véritable gâchis. Mon ambition est de décrocher un contrat professionnel en Europe», a déclaré, à l'APS, la jeune étoile montante du football national. Depuis quelques années, ils sont de plus en plus nombreux les joueurs algériens, y compris des internationaux, à choisir la destination arabe sur celle européenne, pour des raisons financières, selon les observateurs. Abdelmoumen Djabou, l'ex-stratège de l'ES Sétif, est le dernier en date à préférer cette option, car en dépit de ses qualités lui permettant d'embrasser une carrière professionnelle dans le vieux continent, il a préféré signer au Club Africain de Tunis, contre une somme qui dépasse 1,5 million de dollars. «Il est vrai, certains joueurs privilègient la piste

L'ESS veut se refaire une santé, l'USMH vise la seconde place

Le leader du championnat professionnel de football de Ligue 1, l'ES Sétif, tentera de renouer avec la victoire en accueillant l'ASO Chlef, alors que l'USM Harrach aura à cœur de reprendre sa position de dauphin en donnant la réplique à la JSM Béjaïa, à l'occasion de la mise à jour de la 26^e journée, prévue samedi.

Complètement groggy après avoir essuyé trois défaites de rang, toutes compétitions confondues, l'ESS (1^{er}, 52 pts) très fragile, est appelée à relever la tête face aux Chélifiens pour oublier ses dernières déboires. Éliminée d'abord en quart de finale de la Coupe d'Algérie face au MC Alger (3-2), l'ESS avait ensuite reçu une raclée à Alger face au CR

Belouizdad (4-1), avant d'aller concéder une autre déconvenue au Congo face à l'AC Léopards de Dolisie (3-1), en 1/8 de finale (aller) de la Ligue des champions.

Une victoire des Sétifiens samedi leur permettrait de conforter leur position de leader, en attendant la suite du parcours.

De son côté, l'ASO (11^e, 31 pts), menacée par le spectre de la relégation, devra sortir le grand jeu pour essayer de revenir avec un résultat probant.

L'USM Harrach (3^e, 46 pts), recevra la JSMB (9^e, 33 pts) avec la ferme intention de l'emporter pour reprendre la seconde place. Toutefois, la mission des Harrachis ne s'annonce pas facile devant un adversaire capable de frapper

un bon coup du côté du stade du 1^{er}-Novembre de Mohammadia.

L'USM Alger, engagée en cette fin de saison sur quatre fronts, accueillera la formation de la JS Saoura (8^e, 33 pts) tout en pensant à la finale de la Coupe d'Algérie, prévue mercredi face au MC Alger, au stade du 5-Juillet d'Alger (16h00).

D'ailleurs, l'entraîneur du club algérois, le Français Roland Courbis, a décidé de ménager pas moins de 12 joueurs cadres, en vue de cette finale. L'USMA (5^e, 41 pts) est en train d'enchaîner les matchs, après avoir disputé mercredi à Koweït City la finale (aller) de la Coupe de l'union arabe de football (UAFA) face à Al Arabi (0-0).

L'USM Alger sans 12 joueurs cadres face à la JS Saoura samedi

L'USM Alger, abordera le match face à la JS Saoura, samedi (18h00), comptant pour la mise à jour de la 26^e journée du championnat professionnel de football de Ligue 1, sans 12 joueurs cadres, ménagés par le staff technique en vue de la finale de la Coupe d'Algérie, prévue quatre jours plus tard face MC Alger, a-t-on appris vendredi auprès du club algérois. Ainsi, les Zemmamouche, Meftah, Chafai, Benmoussa, Khoualed, Bouchema, Koudri, Djediat, Deham, Ferhat, Bouazza, et Tedjar, ne sont pas concernés par le match face à la JSS. Ces joueurs devront s'entraîner samedi sous la houlette de l'entraîneur-adjoint, Dziri Billel, sur une pelouse naturelle, selon la même source. L'USM Alger, a rallié le pays jeudi après avoir disputé la veille à Koweït City la finale aller de la Coupe de l'union arabe de football (Usafa) face à Al Arabi (0-0). L'entraîneur français de l'USMA, Roland Courbis, a pris la décision de ménager ses «cadres» pour les préserver en vue du rendez-vous face au MCA, considéré comme le match de l'année pour les deux formations algéroises. Le club usmiste est soumis en cette fin de saison à un rythme de compétition infernal, du fait qu'il est engagé sur plusieurs fronts (championnat-coupe d'Algérie, coupe arabe, et coupe de la CAF). Après la finale de la coupe d'Algérie, les Rouge et Noir se déplaceront au Gabon pour donner la réplique à l'US Bitam, en 1/8 de finale (retour) de la Coupe de la Confédération africaine (CAF).

Programme des rencontres

Alger (1^{er}-Novembre) : USM Harrach- JSM Béjaïa
Sétif : ES Sétif- ASO Chlef

Alger (Omar Hamadi) : USM Alger - JS Saoura

| Classement | Pts | J |
|-------------------|-----|----|
| 1. ES Sétif | 52 | 25 |
| 2. MC Alger | 47 | 26 |
| 3. USM El-Harrach | 46 | 25 |
| 4. CS Constantine | 42 | 26 |
| 5. USM Alger | 41 | 25 |
| 6. CR Belouizdad | 38 | 26 |
| 7. JS Kabylie | 36 | 26 |
| 8. JS Saoura | 33 | 25 |
| - JSM Béjaïa | 33 | 25 |
| 10. MC El-Eulma | 32 | 26 |
| 11. ASO Chlef | 31 | 25 |
| 12. CABB Arréridj | 29 | 26 |
| 13. MC Oran | 26 | 26 |
| 14. CA Batna | 25 | 26 |
| 15. WA Tlemcen | 22 | 26 |
| 16. USM Bel-Abbès | 21 | 26 |

JS SAOURA

Vers le maintien de l'entraîneur Hadjar la saison prochaine

L'entraîneur Chérif Hadjar devrait être maintenu aux commandes techniques de la JS Saoura après le «parcours honorable» du club pour sa première saison en Ligue «une» algérienne de football, a-t-on appris jeudi auprès de son président, Mohamed Zerouati. «A priori, la confiance sera renouvelée à l'entraîneur Hadjar en vue de la saison prochaine.

Le parcours de notre équipe, cette saison, plaide largement en sa faveur, vu que l'objectif assigné, à savoir le maintien, est en passe d'être réalisé», a déclaré à l'APS, le premier responsable du club du Sud-ouest algérien. La JSS s'est illustrée par quatre accessions successives pour devenir le premier club du Sud algérien à évoluer parmi l'élite.

Une distinction qui lui a permis de jouer «sans complexe» devant les témoins du championnat professionnel premier, selon les observateurs. «Jusque-là, je suis amplement satisfait de nos

résultats et surtout nos prestations, y compris devant les gros calibres du championnat. Se positionner au milieu du tableau est une grande performance pour nous», a ajouté Zerouati.

A quatre journées du tomber de rideau du championnat, la JSS occupe la 8^e place avec 33 points, et avec un match en moins à livrer sur le terrain de l'USM Alger mardi prochain pour le compte de la mise à jour de la 26^e journée. Par ailleurs, revigoré par la bonne santé de son équipe cette saison, Zerouati commence à voir grand, en tablant d'ores et déjà sur une place sur le podium dès l'exercice à venir.

A cet effet, il a fait savoir que les préparatifs en vue de l'exercice prochain ont déjà commencé, en nouant des contacts avec les joueurs susceptibles de venir renforcer les rangs des gars de Béchar, mais sans pour autant dévoiler leurs noms.



FENERBAHÇE ANELKA PRÊT À REVENIR ?

Avec seulement 23 minutes de jeu avec la Juventus Turin depuis son arrivée l'été dernier, l'ancien attaquant du Shanghai Shenhua, Nicolas Anelka, 34 ans, serait dans les petits papiers de Fenerbahçe rapporte beIN Sport.

Vidal

courtisé par le Bayern ?

ARSENAL
René Adler dans le viseur ?



Le Bayern Munich aurait-il décidé de se lancer dans une campagne de recrutement mémorable dans l'optique de l'exercice 2013-2014 ? Après l'annonce de l'arrivée de Mario Götze contre 37 millions d'euros en provenance du Borussia Dortmund, le champion d'Allemagne 2013 aurait transmis une offre concrète à la Juventus Turin selon *La Stampa*. Cette proposition conséquente aurait été formulée dans le but de s'attacher les services du milieu de terrain international chilien, Arturo Vidal.

Arsène Wenger aurait déjà trouvé le nom de son futur gardien de but, d'après les informations du quotidien britannique *The Mirror*. Le coach d'Arsenal voudrait faire venir le portier de Hambourg, René Adler, pour garder les cages des Gunners la saison prochaine. L'international allemand (11 sélections), réalise une excellente saison. A 28 ans, Adler ne serait pas contre connaître un grand club étranger avant la fin de sa carrière. Pour le débaucher, le club londonien devra, cependant, verser une indemnité de transfert estimée à 8 millions d'euros.



Kagawa voulait «donner plus»

Apparu à 18 reprises sous le maillot de Manchester United en Premier League cette saison, Shinji Kagawa, arrivé à l'été 2012, estime qu'il n'a pas assez contribué à l'obtention du titre.

Acheté 16 millions à Dortmund à la dernière intersaison, Shinji Kagawa (24 ans) est arrivé à Manchester United en tant que meneur de jeu d'un BVB vainqueur de la Bundesliga. Sa première saison sous le maillot mancunien n'est pourtant pas aussi accomplie que sa précédente. Blessé à la fin de l'automne, Kagawa a joué 18 rencontres, pour cinq buts et trois passes décisives (contre 13 buts, 13 passes décisives en 31 matches en 2011/2012).

Atlético Madrid Falcao reste concentré



Courtisé par les plus grandes écuries européennes, l'attaquant de l'Atlético Madrid, Radamel Falcao, ne veut pas être destabilisé par les rumeurs d'un possible transfert.

«Je suis seulement concentré sur l'Atlético Madrid.» À quelques semaines de la fin de la saison, le buteur de 27 ans ne souhaite pas se projeter sur la saison prochaine, alors que différentes sources l'envoient à Manchester United, dans une transaction qui inclut Javier Hernandez. «Au cours des dernières semaines, j'ai essayé de m'isoler et ne pas penser aux rumeurs concernant mon avenir. Je ne veux pas les laisser affecter mes performances.»

Avec 24 buts en Liga cette saison, le Colombien est sur le podium des meilleurs buteurs, derrière les intouchables Lionel Messi (43) et Cristiano Ronaldo (31).

Édité par la SARL
DK NEWSDirecteur général
Abdelmadjid CHERBALDirecteur de la rédaction
Abdelmadjid TAREB**REDACTION ADMINISTRATION**
03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger **Tél.** : 021 94 66 62 (63) - **Fax** : 021 94 66 82
Email : contact@dknews-dz.com - **Site** : http://www.dknews-dz.com**PUBLICITE** : S'adresser à 03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger **Tél.** : 021 94 66 62 (63) /
Fax : 021 94 66 82 / **Email** : contact@dknews-dz.com - **IMPRESSION** : S.I.A.Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP SPA -
1, Avenue Pasteur - Alger - **Tél** : 021.71.16.64/021.73.71.28 - **Fax** : 021.73.95.59/021.73.99.19

Vendredi 26 - Samedi 27 Avril 2013 - 16/17 Jumada Al-Thani 1434 - N° 258 - Première année

FINALE DE LA COUPE D'ALGÉRIE : MCA-USMA La course vers les billets dès aujourd'hui

S. Ben

Si les fans du MC Alger et l'USM Alger préparent leur finale de Coupe d'Algérie depuis la qualification de leur équipe respective il y a plus de quinze jours, aujourd'hui, c'est une autre «bataille sportive» qui attend les supporters à savoir celle de la course aux tickets d'accès à cette finale prévue le 1^{er} mai prochain au stade du 5-Juillet. En effet, c'est aujourd'hui à partir de 8 heures que débutera l'opération de vente des billets d'entrée au stade du 5-Juillet d'Alger, pour la finale de la 49^e édition de la Coupe d'Algérie de football, entre le MC Alger et l'USM Alger, prévue mercredi prochain (16h00).

Ainsi c'est le directeur général de l'Office du Complexe olympique (OCO), M. Youcef Kara qui a annoncé, hier, que «la vente des billets débutera dimanche et cela uniquement au niveau des guichets du stade du 5-Juillet où tous les guichets seront ouverts. Il y aura 50 000 billets qui seront écoulés, et chaque équipe bénéficiera de 25 000», a indiqué le premier responsable de l'OCO, précisant que le prix de l'unité sera de 300 dinars. Seulement, le directeur général du stade du 5-Juillet tient à préciser qu'«il n'y aurait pas les deux couleurs des clubs sur les tickets. Il y aurait, certes, des tickets avec deux de couleurs différentes mais pas nécessairement celles des deux formations». Et concernant les quotas des billets, le directeur du stade explique bien qu'il n'y aurait pas des quotas pour chaque équipe, mais simplement cette division se ferait à l'intérieur du stade avec des gradins pour les couleurs.

Nul doute que les 50 000 billets mis en vente seront tous vendus aujourd'hui au vu de la passion des supporters pour cette finale inédite qui rappelle tellement celles d'autan... Ainsi, l'Office du complexe olympique Mohamed-Boudiaf a mis les bouchées doubles pour assurer la bonne préparation de cette finale de Coupe d'Algérie qui sera rehaussée par la présence du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika. Le terrain est en très bon état et est bien entretenu par les préposés sur place alors que l'opération vente des tickets sera bien encadrée aujourd'hui. Les responsables du stade s'attendent à un déferlement des supporters et toutes les dispositions sécuritaires et d'organisations sont prises selon des sources internes au stade.

D'ailleurs, une réunion technique est prévue lundi prochain entre les responsables des deux équipes, la Fédération et les arbitres afin de mettre au point les dernières retouches avant la finale. Quant au DG de l'OCO, il rassure : «Nous sommes en train de préparer cet événement en ne laissant rien au hasard, notamment sur le plan technique. Nous allons nous réunir, avec les parties concernées, pour évocer bien évidemment plusieurs points relatifs à cette finale», a ajouté le DG de l'OCO. Il est utile enfin de rappeler que le MCA a composé son ticket pour la finale aux dépens de l'ES Sétif (3-2), alors que l'USMA avait pris le meilleur sur le MC Oran (1-0).

Le MCA et l'USMA vont se rencontrer en finale de Dame Coupe pour la quatrième fois de leur histoire. Les Mouloudéens avaient toujours eu le dernier mot en l'emportant autant de fois. Et d'aucuns espèrent que cette finale sera une grande fête que ce soit sur le terrain, ou bien dans les gradins.

RÉVOLUTION - MÉMOIRE Une stèle dédiée aux **639 martyrs** de la grande bataille de Souk Ahras

Le projet d'une stèle érigée à Souk Ahras, au cimetière des chouhadà à la mémoire des 639 martyrs tombés au champ d'honneur le 26 avril 1958 au cours de la grande bataille de Souk Ahras, a été inspecté jeudi par les autorités de la wilaya, a-t-on constaté.



Ce monument qui sera officiellement inauguré le 5 juillet prochain, à l'occasion de la célébration du 5^e anniversaire de l'indépendance, haut de 26 mètres, porte une fresque évoquant les combats pour l'indépendance entre 1830 et 1962 et, notamment, les noms de tous les martyrs, issus de plusieurs régions du pays, tombés au cours de cette bataille. Réalisée pour un coût de 90 millions de

dinars, la stèle a suscité l'admiration de la délégation qui comprenait également des représentants des Organisations nationales des moudjahidine et des enfants de chouhadà. Les membres de la délégation ont recommandé, à cette occasion, la production d'œuvres cinématographiques pour pérenniser le souvenir de cette grande bataille. Le boulevard reliant le pont "Sapta" à

l'avenue Mohamed-Cherif Messaïda a été baptisé, à cette occasion, du nom du chahid Ahmed M'hamdia, alors que la zone urbaine 1 de Souk Ahras a été baptisée du nom du chahid Ahmed Gouasmia.

La délégation a également procédé à la pose de la première pierre du service des urgences à l'hôpital de la ville et inauguré l'annexe de l'Institut Pasteur, dans l'enceinte de l'ancien hôpi-

HOLLANDE-ALGÉRIE **4 films algériens au 5^e Festival du cinéma arabe d'Amsterdam**

Deux longs métrages, un film documentaire et un court métrage algériens participent au 5^e Festival du cinéma arabe d'Amsterdam (Hollande) qui se déroulera dans six villes, du 8 au 19 mai prochain», annonce-t-on sur le site des organisateurs. «Yema» (2012) de Djamilia Sahraoui, «Zabana» (2012) de Said Ould Khelifa, «El Gusto» (2011) de Safinez Bousbia et «Mollement, samedi matin» (2011) de Sofia Djama prennent part à ce festival.

Les projections auront lieu dans les villes d'Amsterdam, Rotterdam, Den Haag, Maastricht, Den Bosch et Utrecht regroupant plus d'une trentaine de films représentant une vingtaine de pays. Les longs métrages «Yema» et «Zabana» sont en compétition avec entre autres «Andalousie, mon amour» de Mohamed Nadif (Maroc, 2011), «Hidden beauties» de

Nouri Bouzid (Tunisie, 2012), «The source» de Radu Mihaileanu (France, 2011), «Tora Bora» de Walid Al Awadi (Koweït, 2012), «Wajda» de Haifa Al-Mansour (Arabie Saoudite, Allemagne, 2012), «Die Welt» d'Alex Pista (Pays Bas, 2013), «Winter of discontent» d'Ibrahim El-Batout (Egypte, 2012).

Le film documentaire «El Gusto» concourt notamment avec «Bahrain : The forbidden country» de Stéphanie Lamoré (France, 2012), «Dance of outlaws» de Mohamed El Aboudi (Maroc, 2012), «In search of oil and sand» de Wael Omar et Philippe Dib (Egypte, EAU, 2012), «It was better tomorrow» de Hind Boujemaa (Tunisie, 2012) et «Land of the story» de Rashed Masharawi (Palestine, 2012).

Pour sa part, le court métrage de Sofia Djama figure parmi «Happy

birthday» de Mohanad Hayal (Irak, 2013), «And then one day» de Hedy Honigmann (Pays Bas, 2011), «Entropy» de Yacine Marco (Maroc, 2012), «Familial fever» de Amr Abdelhalim (Jordanie, 2012), «Magloubeh» de Nicolas Damuni (France-Palestine, 2012), «Sanctity» de Ahd Kemel (France-Arabie Saoudite, 2012), entre autres. Outre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte, l'Irak, le Liban, les EAU, la Jordanie, le Koweït et l'Arabie Saoudite sont représentés dans ce festival en plus de la Hollande, la France, la Belgique, le Royaume-Uni, la Finlande, l'Italie, la Hongrie et la Norvège. Le Festival du cinéma arabe d'Amsterdam s'intéresse aux mutations socio-politiques dans le monde arabe et tente de relever la perception de l'Occident concernant ces événements.

Condoléances

Abed MEGHIT, correspondant de presse à Tissemsilt, Bakel Fatima étudiante, la direction de l'institut des sciences juridiques et administratives «Département de droit public» ainsi que la direction du centre universitaire de Tissemsilt y compris les professeurs, le personnel administratif et les étudiants, présentent ses sincères condoléances à la famille «CHETTOUHI» de Djelfa et à la communauté universitaire du centre universitaire de Tissemsilt suite au décès du professeur Mustapha CHETTOUHI, directeur des études à l'institut des sciences juridiques et administratives au centre universitaire de Tissemsilt et les assurent de leur profond soutien en cette pénible circonstance. Que Dieu Le Tout Puissant accueille le cher Mustapha en Son vaste paradis et Lui accorde Sa sainte miséricorde.
A Allah nous appartenons et à Lui nous retournerons.

